



SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Date d'envoi de la convocation : 18 septembre 2019

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 167

Nombre de votants : 188

(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Pascal ROUSSEL

L'an deux mille dix-neuf, le **Mardi 24 Septembre**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BELHOMME Jérôme, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, ANNE Jean-Pierre suppléant de CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henri, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard (jusqu'à son départ à 21h22), DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (jusqu'à son départ à 20h52), FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSELIN Bernard, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à son départ à 20h40), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, CATELAIN Pierre suppléant de HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane (jusqu'à son départ à 20h55), HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LACOUR Sylvain suppléant de LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël (jusqu'à son départ à 21h12), LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à son départ à 22h08), LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à son départ à 21h22), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEMONNIER Thierry (jusqu'à son départ à 21h12), LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à son départ à 21h31), LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie (à partir de 20h40), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle,

MARTIN Serge, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSVOAL Camille, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à son départ à 21h22), VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à son départ à 21h12), VIVIER Nicolas (jusqu'à son départ à 22h08).

Ont donné procurations :

AMIOT Guy à DESTRES Henri, ANTOINE Joanna à HUBERT Jacqueline, BASTIAN Frédéric à CATHERINE Christian, BOURDON Cyril à FRANCOISE Bruno, BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine, CAUVIN Joseph à HAMELIN Jacques, DIGARD Antoine à MONHUREL Pascal, DRUEZ Yveline à BELHOMME Jérôme, GESNOUIN Marie-Claude à SEBIRE Nelly, GODEFROY Annick à TAVARD Agnès, HAMON-BARBE Françoise à MAGHE Jean-Michel, HUBERT Christiane à BESUELLE Régine (à partir de son départ à 20h55), LEMONNIER Thierry à LAMOTTE Noël (à partir de son départ à 21h12), LEQUILBEC Frédéric à HUET Catherine (à partir de son départ à 21h31), LE PETIT Philippe à D'AIGREMONT Jean-Marie, LERECULEY Daniel à GODIN Guylaine, LESENECHAL Guy à LEBRUMAN Pascal, LOUISET Michel à ROUXEL André, MARTIN Yvonne à PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle à BROQUAIRE Guy, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, REVERT Sandrine à ASSELINE Yves, THEVENY Marianne à HEBERT Dominique, TISON Franck à FAGNEN Sébastien, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de son départ à 21h12)

Excusés :

ANNE Philippe, BALDACCI Nathalie, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU-DELACOUR Nicole, BESNARD Jean-Claude, BRECZY Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Jean-Louis, CHOLOT Guy, DESQUESNES Jean, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GOSSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAGARDE Jean, LALOË Evelyne, LECHEVALIER Michel, LEFAUCONNIER François, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand, LEQUERTIER Colette, LEVAST Jean-Claude, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, PINABEL Alain, POIDEVIN Hugo, VIGNET Hubert

Délibération n° DEL2019_125

OBJET : Rapport annuel du service public d'élimination des déchets - Année 2018

Exposé

La Communauté d'agglomération du Cotentin a l'obligation légale de rédiger un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, et ce, conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leurs propres rôles dans la gestion locale des déchets.

Ce dernier synthétise les détails techniques et financiers de la gestion des déchets du territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin, et notamment :

- le territoire desservi,
- la prévention des déchets,
- l'organisation et le bilan de la collecte des déchets,
- l'organisation et le bilan du traitement des déchets,
- l'évolution et réflexion du service,
- les ressources humaines,
- la concertation et la gouvernance,
- la fiscalité et le financement du service.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 septembre 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 179 - Contre : 0 - Abstentions : 5) pour :

- **Approuver** le rapport annuel du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'année 2018 joint en annexe,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- Dire que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN



LeCotentin

RAPPORT • ÉDITION 2019

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

ANNÉE 2018

SOMMAIRE

04 **LE TERRITOIRE DESSERVI**

1. Territoire desservi
2. Répartition de l'exploitation

40 **LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN**

1. Déchets collectés en collecte résiduelle
2. Déchets collectés en collecte séparée
3. Déchets collectés en déchèteries
4. Performance de collecte

09 **LA PRÉVENTION DES DÉCHETS**

1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010
2. Actions de prévention et de sensibilisation

50 **LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION**

1. Origine des déchets
2. Quai de transfert
3. Lieu et nature des traitements (dont valorisation)

25 **LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION**

1. Pré-collecte
2. Population desservie et taux de variation annuel
3. Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire
4. Organisation de la collecte en porte à porte
5. Fréquence de collecte
6. Les déchèteries

53 **LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN**

1. Tonnages traités
2. Refus de tri et performance

60 **ÉVOLUTION ET RÉFLEXION DU SERVICE**

62 **RESSOURCES HUMAINES**

1. Description de l'organisation de la Direction Déchets Ménagers
2. Formation des agents
3. Indicateurs liés aux accidents de travail

74 **STRUCTURE DES RECETTES**

1. La nature des recettes de fonctionnement et d'exploitation
2. La nature des recettes d'investissement

65 **LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE**

1. Description des moyens d'information et de concertation
2. Suivi des réclamations et évolutions

77 **ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION**

78 **GLOSSAIRE**

66 **BUDGET ET FINANCEMENT**

68 **STRUCTURE DES DÉPENSES**

1. La nature des dépenses de fonctionnement et d'exploitation
2. La nature des dépenses d'investissement

LE TERRITOIRE DESSERVI

① TERRITOIRE DESSERVI

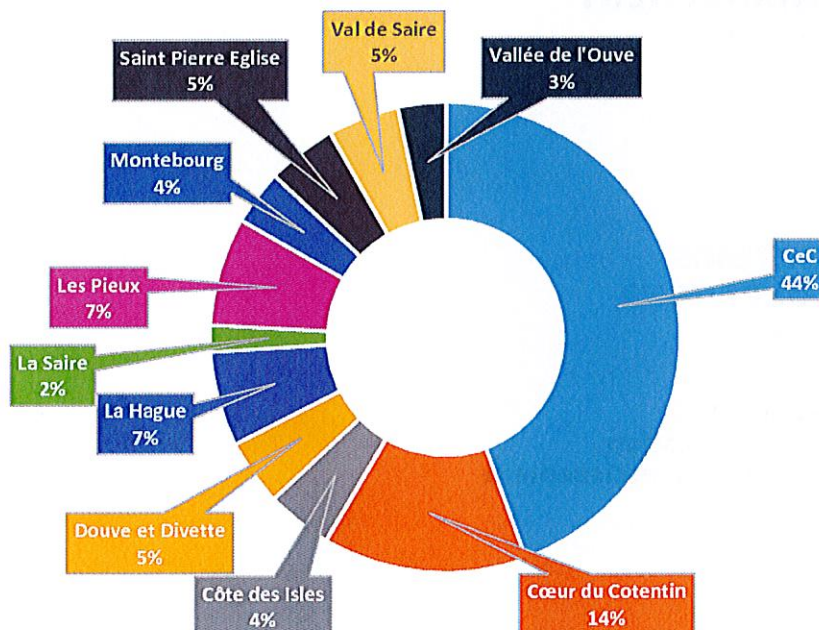
PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

La Communauté d'agglomération du Cotentin a été créée par arrêté préfectoral du 4 novembre 2016. Elle est issue de la fusion de 9 Communautés de communes : de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, du Cœur du Cotentin, de la région de Montebourg, du Val de Saire, de Saint-Pierre-Église et de La Saire. Le périmètre inclut également les communes nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin (issue de la transformation de la Communauté Urbaine de Cherbourg) et de La Hague (issue de la transformation de la Communauté de communes de La Hague).

Chiffres clés

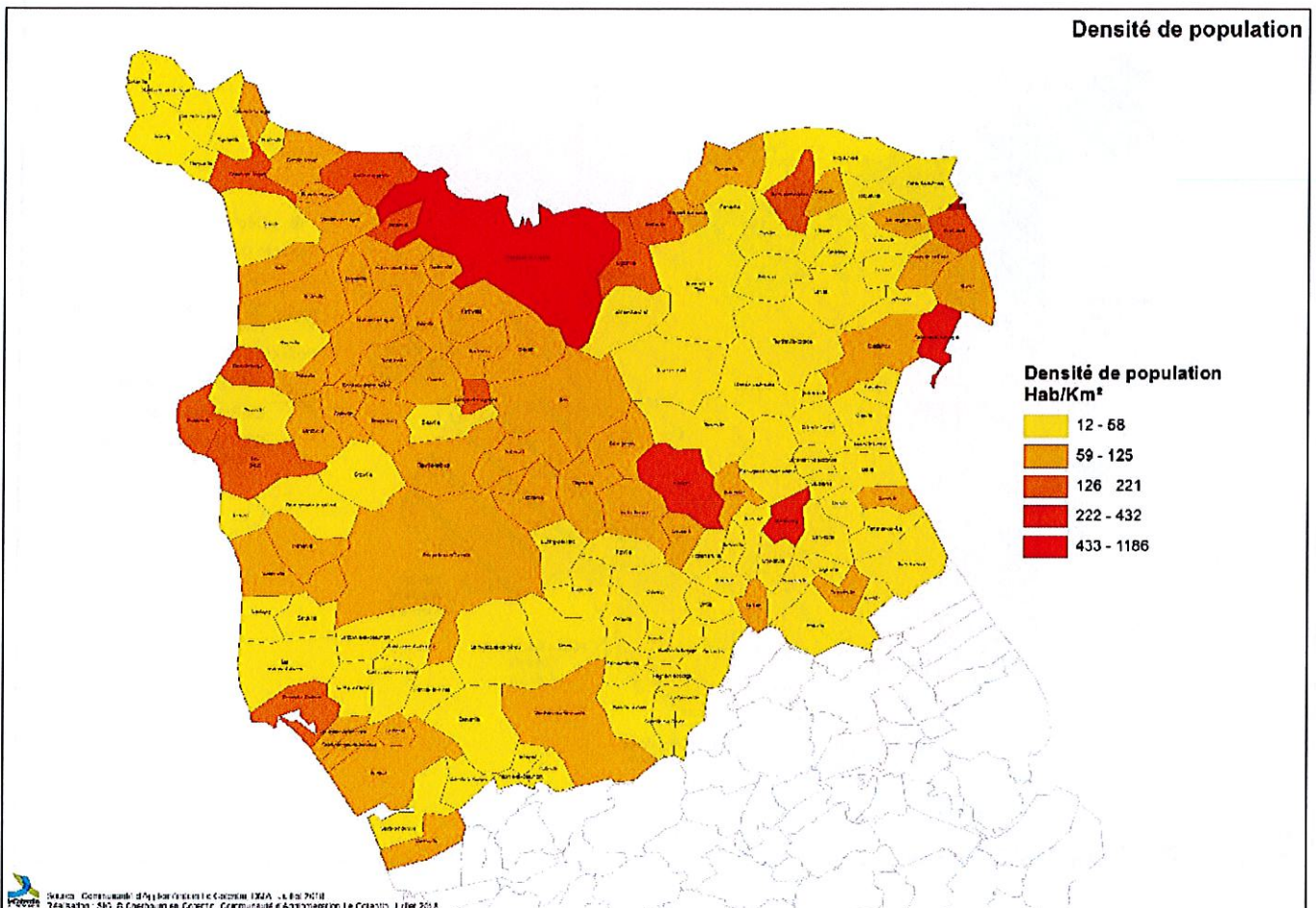
181 321 habitants
132 communes
11 Pôles de Proximité (PP)
1 439,36 km²
126 hab/km²

Répartition de la population



L'ensemble de la compétence déchets est à la charge de la Communauté d'agglomération du Cotentin depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le territoire de l'agglomération est composé d'une zone très urbanisée, Cherbourg-en-Cotentin (densité de 1 176 hab/km²) représentant un peu de plus de **44%** de la population du territoire, de zone semi-urbaine, de zone très rurale, et de zone touristique avec un territoire bordé de 278 km de littoraux.

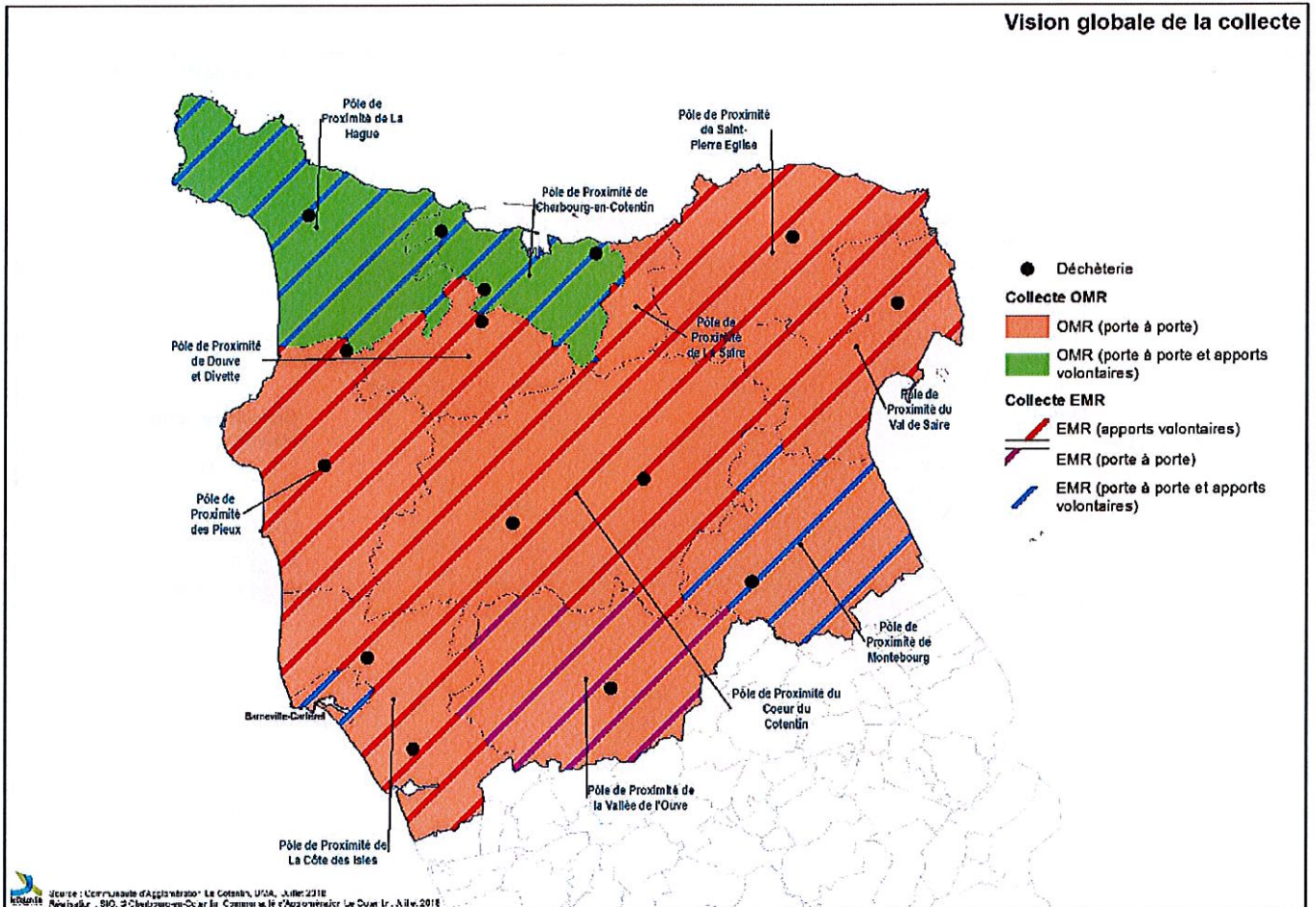


VISION GLOBALE

La création de la Communauté d'agglomération du Cotentin représentait un véritable challenge technique et administratif au vu de la taille de cette nouvelle collectivité. L'un des enjeux principaux de la direction déchets ménagers et assimilés était de maintenir et d'assurer le service au 1^{er} janvier 2017.

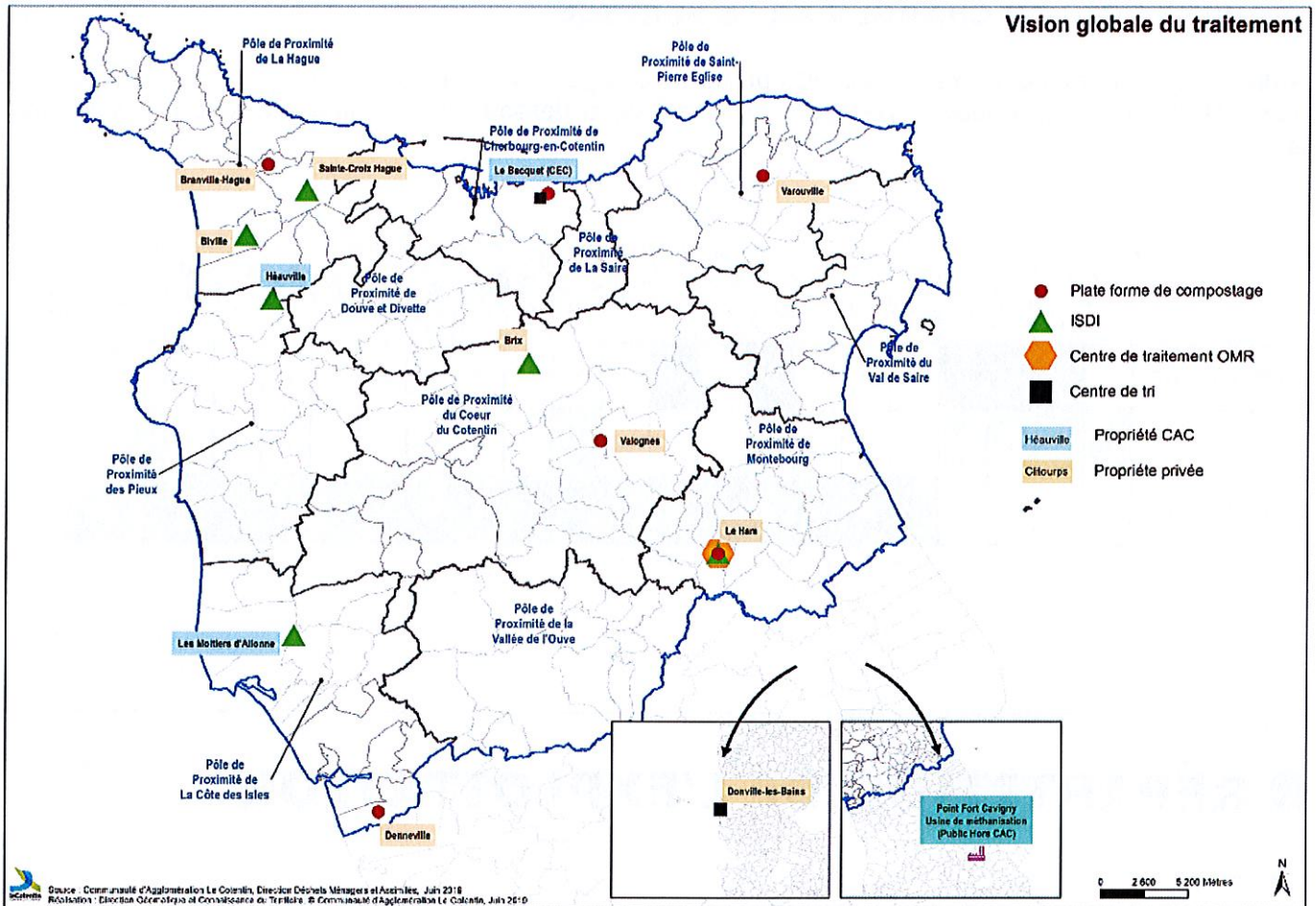
Dans ce cadre, l'agglomération a repris cette compétence sans modifier les modes de fonctionnement précédents. L'année 2018 a permis de solidifier les fondations de cette organisation et de mettre en place les premières étapes d'harmonisation et de réflexion à l'échelle globale. On peut, notamment, souligner l'harmonisation des consignes de tri au 1^{er} janvier 2018, l'accueil des recyclables de La Saire sur le centre de tri de Tourlaville, l'ouverture des déchèteries aux communes limitrophes d'un autre Pôle de Proximité...

Cependant, certaines organisations demandent plus de temps pour évoluer. C'est pourquoi, les modes et fréquences de collecte, l'exploitation des déchèteries (horaires d'ouverture, période été/hiver...) n'ont pas évolué sur le territoire. La carte ci-dessous donne une vision globale du mode de collecte et des déchèteries du territoire.



Outre les prestations spécifiques à la collecte des déchets et à la gestion des déchèteries, l'agglomération assure également la gestion d'un centre de tri et de 3 sites de traitement :

- 2 installations de stockage de déchets inertes (ISDI) en activité,
- 1 plateforme de compostage.



Pour assurer l'ensemble de la compétence, de nombreux marchés sont mis en place et suivis par les différentes unités. Plusieurs marchés ont été lancés courant 2018, et entre autres :

- Le broyage des branchages à domicile (marché réservé),
- La fourniture et la livraison de bacs roulants (démarrage au 01/01/2019),
- La fourniture et la livraison de composteurs (démarrage au 01/01/2019),
- La collecte des ordures ménagères sur les pôles de proximité du Val de Saire, de Saint Pierre Eglise et de la vallée de l'Ouve (démarrage au 01/01/2019),
- Le transport et le traitement des déchets issus de déchèteries (démarrage au 01/01/2019),
- L'entretien et le nettoyage des colonnes d'apports volontaires (démarrage au 01/01/2019).

DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

La limite de la compétence déchets (collecte et traitement) correspond aux limites administratives du territoire. Cependant, une convention de partenariat a été signée entre l'agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de Baie du Cotentin pour les accompagner à la reprise des compétences de l'ex « Cotentin Traitement » et notamment pour l'exécution et le suivi technique des marchés de prestations.

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

La direction déchets ménagers et assimilés prend en charge de nombreux déchets (collecte et/ou traitement), la liste de ces déchets est reprise dans le tableau ci-dessous avec le mode de collecte correspondant.

| | Verres | Emballages recyclables | Journaux revues | Ordures ménagères | Branchages | Pelouses | Gravats Inertes | Encombrants | Métaux | Carton | Bois | Huiles de vidange | Amiante ciment | Déchets dangereux | Pneumatiques | Huiles de friture | Lampes | Batteries | Déchets électriques | Mobilier | Textiles | Réutilisation réemploi |
|---------------------------|--------|------------------------|-----------------|-------------------|------------|----------|-----------------|-------------|--------|--------|------|-------------------|----------------|-------------------|--------------|-------------------|--------|-----------|---------------------|----------|----------|------------------------|
| PORTE À PORTE | ✗ | ✓* | ✓* | ✗ | ✗ | ✗ | ✓* | ✗ | ✓* | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ |
| POINT D'APPORT VOLONTAIRE | ✓ | ✓* | ✓* | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✓* | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✓* | ✗ |
| DÉCHÈTERIE | ✗ | ✗ | ✗ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓* | ✓ | ✓* | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓* | ✓ | ✓* |

* pour une partie du territoire ou sur certaines déchèteries

② RÉPARTITION DE L'EXPLOITATION

Dans le cadre de l'exploitation, la direction déchets ménagers et assimilés travaille sous différents type de fonctionnement et d'organisation en fonction des modes définis historiquement ou de la volonté politique. Comme le précise le tableau ci-dessous, les missions du service peuvent être assurées soit en régie, soit par une autre collectivité (convention) soit par des prestataires, soit via des associations...

| | Collecte | Transfert | Transport | Traitement |
|--|----------|-----------|-----------|------------|
| Communauté d'agglomération du Cotentin (régie) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Prestataires (marché) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Syndicat mixte Point Fort (convention) | ✗ | ✗ | ✗ | ✓ |
| Associations (convention) | ✓ | ✗ | ✗ | ✓ |

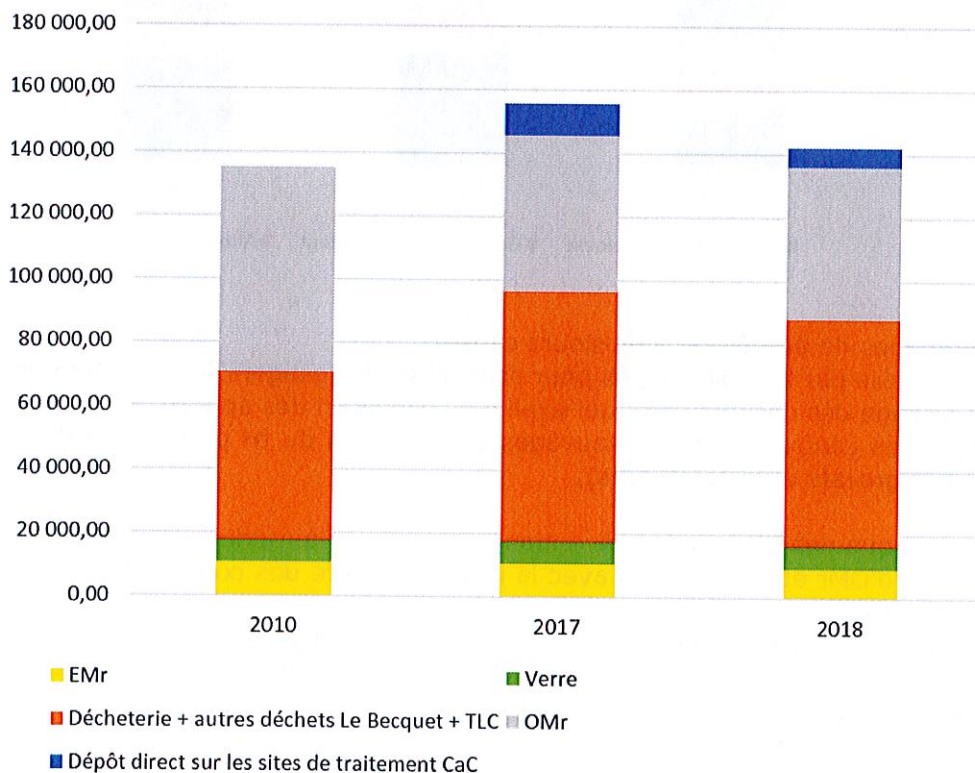
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

① INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010

On estime que le tonnage de DMA de 2010 était de 135 157 tonnes pour une population de 183 889 habitants (734,99 kg/an/hab).

Le tonnage de DMA de 2018 est de 142 132 tonnes (population de 181 321 hab – soit 783,87 kg/an/hab).

Évolution des DMA



Si on analyse ces tonnages, on note :

- **Une baisse de plus de 25% des OMr ;**
- **Une baisse de plus de 14% des EMr** qui s'explique entre autre par la réduction de poids des emballages (pour rappel, en moyenne, le poids des bouteilles plastiques a diminué de 40%, celui des bidons de lessives de 13%,...) et par baisse des publications papier, et par les premiers effets de la prévention ;
- Le tonnage de verre est en hausse, environ 4% ;
- Une hausse des tonnages de déchèteries de plus de 34%. L'évolution des tonnages de déchèteries représentent une évolution de tonnage supérieure à celle globale des DMA.

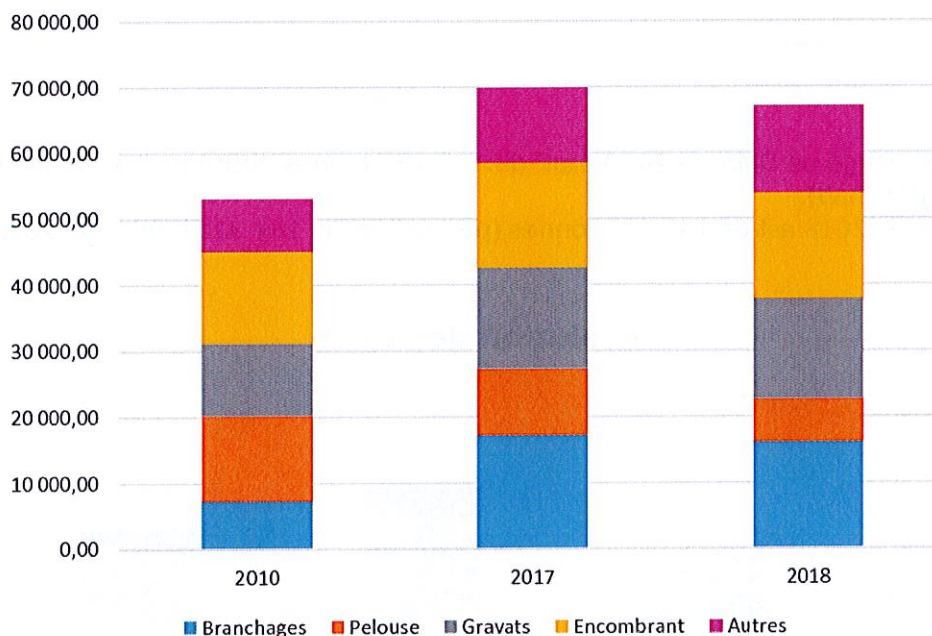
Chiffres clés

+ 6 975 tonnes de DMA entre 2010 et 2018

+ 18 555 tonnes de déchets de déchèterie entre 2010 et 2018

Évolution de tonnage des DMA entre 2010 et 2018 : +5,16 % (pour rappel, évolution 2010-2017 = +15,19%)

Évolution déchets de déchèteries



L'évolution des tonnages de déchèterie a plusieurs causes :

- Communication réussie par les collectivités pour sensibiliser les usagers à l'utilisation des déchèteries,
- Interdiction de brûlage des déchets verts qui explique l'explosion des apports de branchages,
- Lutte des collectivités contre les dépôts sauvages et obligation du tri pour les professionnels du BTP (augmentation des gravats et encombrants),

On note, néanmoins, que des actions de prévention commencent à montrer des premiers résultats avec la baisse du tonnage d'OMr et de pelouses avec la mise en œuvre des composteurs, mais également le développement des tondeuses mulching.

Cependant, on peut tout de même s'interroger sur les gisements d'encombrants qui continuent d'évoluer malgré la mise en œuvre de filières à Responsabilité Élargies aux Producteurs (REP), tel que les déchets électriques et électroniques ou les déchets d'ameublement.

Au vu de ces résultats, on note qu'il est nécessaire d'amplifier la communication et la prévention des déchets et plus particulièrement sur les branchages, les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et sur l'existence des caissons de réemploi.

② ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

ÉQUIPE DÉDIÉE À LA MISSION

L'agglomération du Cotentin, dès sa création s'est positionnée sur une volonté de réduction de déchets, en intégrant au sein de la direction déchets ménagers et assimilés une unité prévention des déchets et développement du recyclage. L'équipe s'est ainsi organisée et est constituée depuis le début de l'année 2018, d'une responsable d'unité, d'un conseiller technique, d'une cheffe d'équipe, et de 7 ambassadeurs de tri et de la prévention.

Cette équipe dédiée sillonne quotidiennement le Cotentin, dans les écoles, les foires, les marchés, les associations, ... prêts à prouver qu'avec quelques astuces et bonnes habitudes on peut réduire sa production de déchets et améliorer le tri des déchets.

Après une première année de découverte, l'année 2018 a permis à l'ensemble de l'équipe de mettre en place de nouveaux outils, de nouvelles actions, de proposer des animations de qualité sur l'ensemble du territoire mais aussi d'harmoniser des pratiques, d'intégrer l'importance de la communication (choix du message, de la cible...) mais aussi de l'intérêt d'avoir des indicateurs pour bien évaluer leurs travaux.



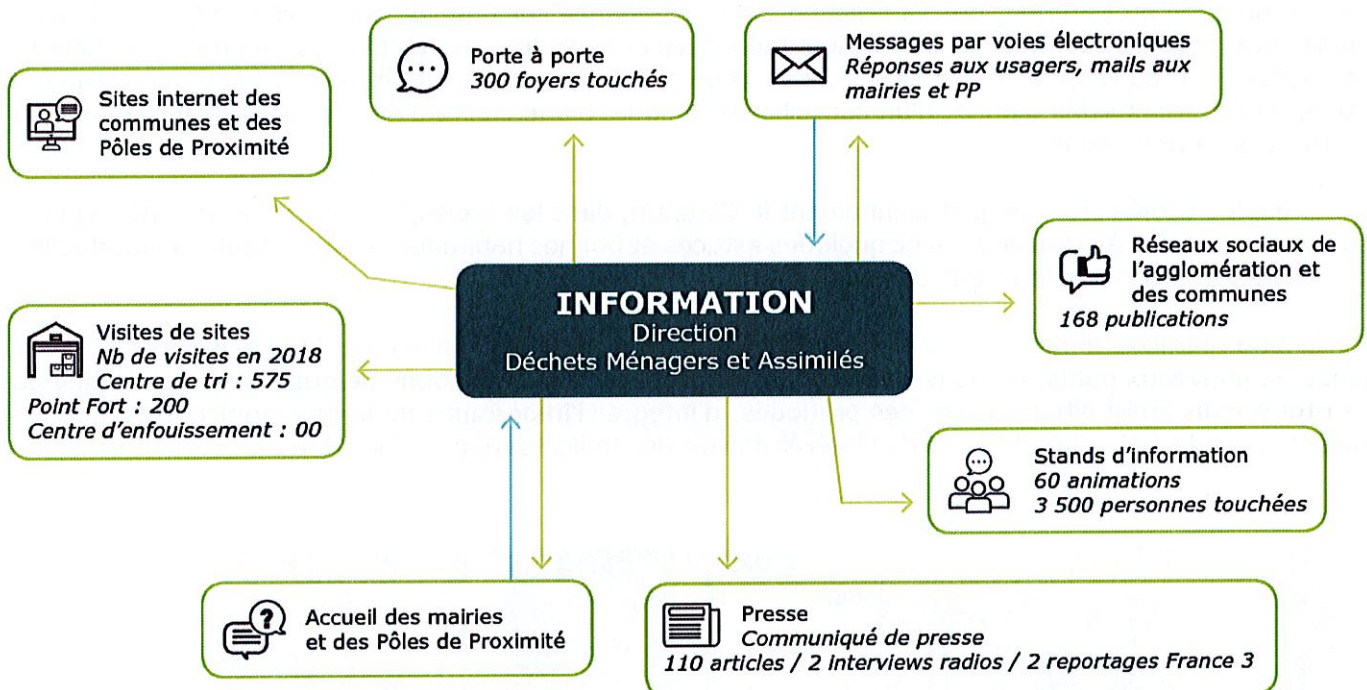
Les
ambassadeurs
du tri et de la
prévention
Visite du Kraken

SENSIBILISATION DES USAGERS

Tout au long de l'année, de nombreuses actions ont été menées à destination du grand public du territoire afin de conseiller et d'informer les usagers sur la gestion des déchets (tri, déchèterie, nouvelle filière, compostage, prévention des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire,...).

• Organisation des circuits d'information

La Communauté d'agglomération du Cotentin utilise différents canaux pour informer les habitants sur le fonctionnement du service (collecte, déchèterie...) et sensibiliser à la prévention et au tri des déchets.



• Sensibilisation du grand public

> Événementiels

Les ambassadeurs du tri et de la prévention ont été sollicités par diverses associations, mairies pour animer des stands/animations au cours desquels plusieurs thématiques ont pu être abordées tels que : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les rappels des consignes de tri, la mise en place de la filière DEA, le recyclage du verre... :

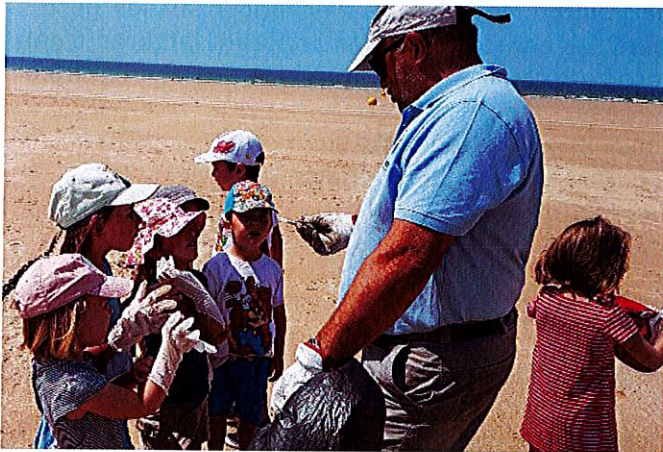
- 27 animations sur les marchés du territoire lors de la saison estivale ;
- 10 animations sur des événementiels : Salon Nautique, Fête des Familles, Escale Magic Disney, Opération plages et mer propres, les Art'zimutés, Fête de la planète, Festival de la Terre et de la Ruralité, Fête de l'arbre, Eco-run, Foire de Brix... ;

Chiffres clés

Plus d'une soixantaine d'animations sur le territoire (hors interventions scolaires et événements nationaux)

Près de 3 500 personnes sensibilisées

- 14 animations diverses : nettoyage du port en partenariat avec le lycée maritime, nombreux ateliers lors de l'exposition les Petites Bestioles en partenariat avec le pôle de Saint Pierre Eglise, animations sur les quartiers des provinces à Octeville, animation avec la Duché... ;
- 2 animations au Camping Le Ranch ;
- 2 animations en déchèteries pour la mise en place des bennes DEA : La Hague et Varouville ;
- 5 animations menées en partenariat avec la direction environnement / développement durable : animations « ramassage des macro-déchets au cours de l'été auprès des centres de loisirs de 3 territoires de l'agglomération du Cotentin.



Animation centre de loisirs



Festival de la terre et de la ruralité

> Semaine européenne de réduction des déchets 2018 (SERD)

En partenariat avec l'association d'insertion Fil et Terre, une opération de collecte de Tissus, linge de maison et chaussures (TLC) a eu lieu au cours de la semaine de réduction des déchets 2018. Les objectifs de cette animation étaient multiples et notamment sensibiliser :

- sur l'existence d'une filière de collecte et de recyclage du textile,
- sur le devenir du textile usagé
- sur l'importance du don et du ré-emploi à travers l'association Fil et Terre.

Des rolls de collecte et des cartons ont été installés dans les 24 écoles volontaires. 72 ateliers « éponge tawashi » ont été réalisés. Ce sont près de 19 260 kg de TLC qui ont été collectés. Ce dispositif a été mené en parallèle sur le territoire du Point Fort dans le cadre des animations et actions de communication menées en commun (convention cf. article 2-2-7).

Pour information : une éponge tawashi est tissée avec des chaussettes orphelines ou usées (réemploi).



Semaine européenne de réduction des déchets 2018

Chiffres clés

24 écoles participantes

19 260 kg de TLC collectés (équivalent à 128 400 tee-shirts)

72 ateliers réalisés

Près de 3000 enfants sensibilisés

Chiffres clés

11 animations sur le territoire

Plus de 300 personnes sensibilisées

100 dentifrices fabriqués

> Semaine développement durable

L'édition 2018 de la semaine européenne du développement durable avait pour thématique « Villes et Territoires de demain ». La Communauté d'agglomération du Cotentin, à travers 3 de ses directions (Déchets ménagers et assimilés, Environnement Energie et Développement durable et Cycle de l'eau) a souhaité communiquer sur l'un de ces objectifs : « Consommation et production responsables ». Sur un marché, à proximité des producteurs locaux, les habitants du territoire ont pu rencontrer les ambassadeurs du

tri et de la prévention et leurs collègues de la direction Environnement, afin d'échanger sur les gestes permettant d'optimiser leurs consommations, de découvrir les astuces pour réduire leurs factures d'eau et d'énergie. Un atelier était également proposé pour découvrir comment fabriquer son propre dentifrice.

Les objectifs principaux de cette opération étaient de sensibiliser les habitants sur :

- la notion de consommation responsable à travers des gestes simples du quotidien ;
- les astuces pour fabriquer ses propres produits comme du dentifrice.

Des éco-citoyens

DIGOSVILLE

Sur le parking du centre commercial du Becquet à Digosville, le mardi 29 mai en matinée, un stand itinérant de la communauté d'agglomération Le cotentin participant à la semaine européenne du développement durable allait à la rencontre des habitants.

Ce stand intitulé "J'éco-consomme, j'économise" présentait des produits pour éviter le gaspillage (le thermomètre pour contrôler la température intérieure), des éco-produits (pour réduire sa consommation d'énergie, d'eau).

Le Cotentin souhaite communiquer sur la consommation et la production responsable. Les ambassadeurs du tri et la chargée de mission environnement veulent aiguiller l'usager sur une prise de conscience de l'impact de sa consommation sur l'économie locale, sur la société, sur la santé



Morgane Jestin, Marie-Charlotte Legoupil et Alexandrine Amiot au stand d'écocitoyenneté sur le parking du centre commercial de Digosville.

et sur l'environnement. Certaines astuces pour économiser ont été apportées. Par exemple, un degré de plus au-delà de 20° et c'est en moyenne 7% de consommation de chauffage en plus.

Aude Tourlet

Article journal

> Actions de sensibilisation à la collecte sélective

Sur le terrain, les équipes de collecte effectuent un contrôle qualité du tri qui peut donner lieu à des actions correctives (porte à porte...).

En 2018, des actions de ce type ont seulement été menées sur les Communes Nouvelles de La Hague et de Cherbourg-en-Cotentin.

Chiffre clé

300 foyers sensibilisés

> Sensibilisation des scolaires

Les ambassadeurs du tri et de la prévention proposent des animations gratuites aux établissements scolaires du Cotentin qui représentent une grande part de leurs activités. L'ensemble du programme d'animation a été retravaillé et uniformisé pour l'ensemble du territoire par l'équipe. Différentes thématiques sont abordées : l'histoire des déchets, les règles de tri mais également le gaspillage alimentaire, le compostage, la prévention des déchets...

Mélange de phases théoriques et pratiques avec possibilité d'atelier bricolage « zéro déchet », de jeux ou de visites de sites. Une animation se compose a minima 3 séances distinctes réalisées par les ambassadeurs pour chaque classe. Ce nouveau programme est proposé aux établissements depuis la rentrée scolaire « 2018-2019 ».

Chiffres clés

33 établissements scolaires

338h d'animation (hors préparation)

1 300 élèves



Animation
sur le Pôle de
Proximité de
St-Pierre-Eglise

> Visites de sites

Afin de finaliser le cycle d'animation, les ambassadeurs du tri et de la prévention peuvent proposer aux écoles des visites de sites. On propose essentiellement des visites du centre de tri du Becquet, du centre d'enfouissement du Ham et enfin de l'usine de méthanisation et du centre de tri du Syndicat Mixte du Point Fort.

La visite du centre de tri de Turlaville est également proposée à des publics d'adultes (MFR, groupe FIM, professionnels, ESAT...).

Chiffres clés

34 visites au centre de tri du Becquet (500 élèves et 75 adultes)

3 visites au centre d'enfouissement du Ham (100 élèves)

7 visites de l'usine de méthanisation et du centre de tri du Syndicat Mixte du Point Fort



Visite de la plate-forme de compostage



Visite du centre de tri du Point Fort



Visite du centre de tri de la Communauté d'agglomération du Cotentin

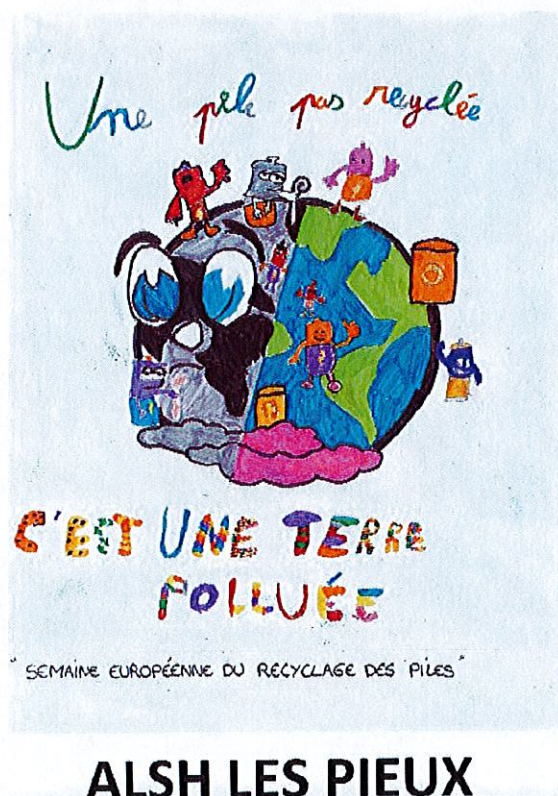
> Semaine européenne du recyclage des piles 2018 (SERP)

À l'occasion de la Journée de la pile 2018, un concours de création d'affiches, sur la thématique des piles, a été proposé aux centres de loisirs du territoire. Le but était pour chaque établissement de créer une affiche de sensibilisation sur le thème du recyclage des piles et d'expliquer aux enfants l'importance de les recycler et l'utilité des piles rechargeables. Le concours a eu lieu de septembre à décembre 2018. L'affiche gagnante, qui servira de support de communication pour la SERP 2019, a été élue avec la participation du grand public via notre page Facebook.

Chiffres clés

Participation de **15 centres de loisirs**

Plus de 1 500 votes sur la page Facebook
« Réduire ses déchets dans le Cotentin »



ACTION DE PRÉVENTION

• Promotion du compostage et du broyage

Le développement de la pratique du compostage de proximité permet la valorisation des déchets fermentescibles et des résidus de jardins considérés jusque-là comme des déchets. L'action de compostage permet selon l'ADEME un potentiel de réduction des déchets d'environ 40kg/hab/an soit environ 92kg/foyer/an. Cette action de promotion du compostage est développée sur une grande partie du territoire (8 ex-Communautés de Communes sur 11). Cependant l'offre n'étant pas harmonisée et la demande des territoires non desservis devenant de plus en plus récurrente, l'unité prévention a travaillé sur un projet de marché de fourniture et de livraison qui a été lancée à l'automne pour un démarrage au 1er janvier 2019. Ce marché unique pour l'ensemble du territoire permet ainsi à tous



Sensibilisation au compostage - Plate-forme de compostage de Tourlaville

les usagers d'obtenir aux mêmes conditions un composteur. Une campagne de communication sera réalisée en 2019, avec la création en interne d'un guide compostage et d'animation spécifique.

Le compostage se développe dans le milieu scolaire et notamment dans les restaurants collectifs et dans le milieu urbain à Cherbourg-en-Cotentin avec du compostage partagé. Cependant, pour réellement se développer, il faudra que la collectivité s'appuie sur un réseau plus fort de « guide-composteurs ». Un projet de mission civique en partenariat avec la région Normandie a été validé en décembre 2018. Deux missions civiques devraient rejoindre l'unité prévention des déchets et développement du recyclage courant 2019 pour promouvoir le compostage de proximité sur le territoire.



Pavillon de compostage – Cuisine centrale Les Pieux

Chiffres clés

15 interventions de broyage (entre octobre et décembre 2018)

908 composteurs distribués soit un total de **7 670 composteurs** (chiffres en hausse depuis 2 ans)

25 sites collectifs dont 19 en restauration collective

Les branchages restent un gisement très important en déchèteries, il apparaissait donc important de proposer un service permettant de limiter ses apports mais également de redonner à ses résidus de jardins leurs notions de matière organique. Dans ce cadre, un marché réservé de broyage à domicile a été lancé en 2018.

Une communication spécifique a été lancée via un flyer et une affiche, une vidéo de promotion réalisée par Tévi TV, un relais de la presse (plusieurs articles de presse et un reportage sur France 3 Normandie). Après un démarrage timide à l'automne 2018, ce nouveau service a fait l'objet de nombreux appels en fin d'année.



Opération de broyage

Fait du jour 03

ÉCOLOGIE. Les déchets ménagers ont leur Semaine nationale

Passer à l'âge du compostage !

2 volumes

22,37 tonnes

Chiffres clés

15 animations

527 usagers sensibilisés

« Moins de déchets, simple à utiliser »

4 méthodes

Presse de la Manche
27 mars 2018

> Semaine du compostage

Afin de sensibiliser les habitants du Cotentin au compostage de proximité, les ambassadeurs de tri ont tenu un stand d'information « café compost » sur l'ensemble des déchèteries. Celle-ci a permis d'aller à la rencontre des habitants souhaitant des renseignements sur la pratique du compostage et la possibilité d'obtenir un composteur individuel. Cela a également été l'occasion pour certaines personnes pratiquant déjà le compostage de repartir avec des conseils utiles pour une utilisation optimale de leur compost.

Chiffres clés

15 animations

527 usagers sensibilisés

Presse de la Manche
27 mars 2018



Déchèterie
des Pieux

• Caissons de réemploi

Dans le cadre de la prévention des déchets, le Syndicat Mixte Cotentin Traitement avait initié, en partenariat avec Fil&Terre (anciennement relais enfant), la mise en œuvre de caissons de réemploi sur 7 déchèteries de son territoire.

Le syndicat achetait des caissons maritimes qu'il faisait installer sur les déchèteries. Les ambassadeurs du tri réalisaient une communication spécifique sur ce caisson afin de sensibiliser les usagers à y déposer tous les objets de la maison réutilisables.

Fil&Terre assure la collecte et le tri de l'ensemble des objets déposés. Une partie des objets est mise en vente, le reste est renvoyé vers les filières de traitement adaptées (cassé, non vendable,...). Cependant le nombre de vidage de ces caissons a tendance à diminuer laissant apparaître un manque de communication ou d'efficacité de ce service. L'unité prévention en partenariat avec l'unité déchèterie devra trouver des solutions pour améliorer les ratios de « détournement » des filières de traitement habituelles. Pour information 44 vidages en 2017 et seulement 37 en 2018. À ce jour, Fil&Terre n'est pas en capacité technique d'assurer les pesées des « objets détournés ».

• Collecte des Textiles – Linges – Chaussures (TLC)

La collecte de textile est mise en œuvre depuis de nombreuses années sur le territoire de l'agglomération. La collectivité a signé une convention de partenariat avec Fil et Terre et la Croix Rouge (déchèterie de Montebourg).

La collecte concerne les textiles, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie (sacs, cartables...). Pour 2018, 486 tonnes de textiles ont été collectées sur les colonnes mises en œuvre sur les déchèteries ou sur les communes adhérentes du Cotentin (dans le cadre des conventions).

Cependant, sur le territoire de l'agglomération d'autres systèmes de collectes existent (dépôt en magasin, bornes relais,..) et c'est ainsi 865 tonnes de textiles qui ont été déposés pour être triés et recyclés sur l'ensemble du territoire (chiffres Eco TLC).

• Lancement d'une opération Foyers Témoins

Dans le cadre du Programme de Prévention des déchets, l'agglomération a lancé en fin d'année 2018, une opération foyers témoins en collaboration avec le Groupement Régional d'Association pour la Protection de l'Environnement (GRAPE). Cette opération se déroulera sur 3 mois au début de l'année 2019. Cependant un point presse eu lieu en novembre 2018 pour lancer le recrutement des familles volontaires. Deux après-midi de sensibilisation ont été réalisées fin novembre et début décembre à Valognes et Cherbourg-en-Cotentin.



Centre de Tri Fil&Terre – Tourlaville – Cherbourg-en-Cotentin

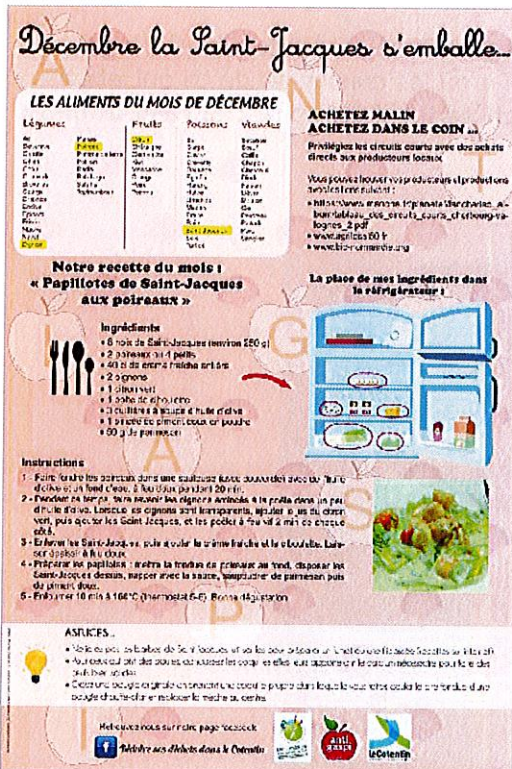
L'opération consiste, pendant 3 mois, à peser les déchets que l'on produit au quotidien. À l'issue du premier mois de pesée des gestes pour réduire ses déchets sont proposés aux familles volontaires. Sur les deux derniers mois, les pesées continuent avec les gestes adoptés. Tout au long de l'opération, les familles sont accompagnées par le GRAPE et les ambassadeurs du tri et de la prévention. À la fin de l'opération, un bilan sera réalisé.



Lancement
Opération
Foyers Témoins
–Cherbourg-
en-Cotentin

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Depuis juin 2013, la France dispose d'un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, co-construit avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Le Gouvernement y a fixé un objectif ambitieux : diviser par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici 2025.



Décembre la Saint-Jacques s'emballa...

LES ALIMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE

| Légumes | Fruits | Poissons | Vitaeufs |
|----------|------------|----------|----------|
| Asperges | Carottes | Chou | Œuf |
| Brocoli | Châtaignes | Coque | Œuf |
| Chou | Châtaignes | Coque | Œuf |
| Chou | Châtaignes | Coque | Œuf |
| Chou | Châtaignes | Coque | Œuf |
| Chou | Châtaignes | Coque | Œuf |
| Chou | Châtaignes | Coque | Œuf |
| Chou | Châtaignes | Coque | Œuf |
| Chou | Châtaignes | Coque | Œuf |
| Chou | Châtaignes | Coque | Œuf |

ACHETEZ MALIN ACHETEZ DANS LE COIN

Privilégiez les circuits courts avec des acheteurs directs aux producteurs locaux.

Notre recette du mois ! « Papillotes de Saint-Jacques aux poireaux »

La place de nos ingrédients dans le réfrigérateur !

ASTUCES

- Faire faire les courses dans une valisette pour éviter de faire des courses trop lourdes.
- Préparer sa liste de courses avant d'aller au supermarché.
- Éviter de gaspiller les aliments en achetant plus que nécessaire.
- Conserver les aliments dans les bonnes conditions de température.
- Éviter de jeter les aliments qui peuvent encore être utilisés.

• Sensibilisation des scolaires

Grâce au module pédagogique « lutte contre le gaspillage alimentaire », 8 animations sur le thème du gaspillage alimentaire ont été réalisées sur notre territoire par les ambassadeurs du tri et de la prévention.

Par ailleurs, le collège Lucien Goubert de Flamanville a bénéficié d'interventions en classe à destination des élèves de 6ème.

• Journée de lutte contre le Gaspillage Alimentaire

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Prévention des déchets et dans un souci d'exemplarité, l'agglomération a décidé de sensibiliser son personnel communautaire. Chaque mois un panneau d'exposition « anti gaspi » permettant d'obtenir quelques astuces et de découvrir les aliments de saison ont été diffusés dans les Pôles de Proximité. Cette exposition aura pour finalité la création d'un livret avec astuces et recettes. Cette action a également pu être suivie par tous les habitants de l'agglomération via la page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin ».

• Accompagnement des établissements scolaires

Comme chaque année les ambassadeurs du tri accompagnent les établissements scolaires volontaires pour mettre en place une démarche « anti-gaspi » au sein de leurs restaurants scolaires.

Dès la rentrée 2018-2019, l'école de Tocqueville, l'école Sainte Marie et l'école L.Delisle de Valognes, le collège Emile Zola à La Glacerie, le collège Diderot et le lycée Tocqueville de Tournaville ont pu bénéficier de l'accompagnement des ambassadeurs du tri et de la prévention auprès de leurs élèves et de leurs personnels aux bons gestes « anti gaspi » sur le temps du repas et de pause du midi.

Du 15 au 19 octobre le collège Raymond Le Corre d'Equedreville-Hainneville a été soutenu par nos ambassadeurs dans le défi « assiette vide » auquel il a participé.



anti gaspi

DÉFI ASSIETTES VIDES

Du 15 au 19 octobre 2018

Chiffres clés

- 7 interventions d'accompagnements
- 8 modules pédagogiques

LA COMMUNICATION

• Réalisation d'outils de communication

De nombreux outils de communications sont créés à l'occasion des diverses interventions et animations (affiche, flyer, diplôme, jeux, eco-cup...).

En 2018, l'harmonisation des outils de communication aux couleurs de l'agglomération s'est poursuivie. On note par exemple avec l'actualisation de la plaquette « mémotri » où les consignes de tri ont été élargies avec celles des déchèteries, la création d'affiche pour les déchèteries limitrophes, la réalisation du guide de compostage...



Quelques exemples de créations 2018

• Création d'une page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin »

Dans le cadre de son activité et en collaboration avec la direction communication, l'unité prévention des déchets et développement du recyclage a mis en place une page Facebook pour être au plus proche des usagers et ainsi pouvoir partager les événements, des rappels de consignes mais aussi des astuces pour réduire sa production de déchets. Cette page a été mise en service en mai 2018. Cette page permet aux usagers de s'approprier les nouveaux services en matière de déchets, c'est ainsi que le post sur le broyage à domicile (flyer publié le 5 octobre 2018) a été partagé 65 fois.

Chiffres clés

 Réduire ses déchets dans le Cotentin

671 abonnés

168 publications

• Presses, radio, reportages télévisés...

En partenariat avec la direction communication, de nombreux points presses ont été réalisés et ont ainsi permis de mettre en lumière les actions et nouveaux services de la direction Déchets Ménagers et Assimilés.



Chiffres clés

Plus de 110 articles dans les presses locales

2 interviews France bleu Cotentin

1 vidéo Tévi TV

2 reportages télévisés sur France 3 (19/20 régional) : broyage à domicile et collecte et broyage des sapins de Noël

Reportage
France 3

PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT

L'agglomération et le Point Fort Environnement se sont engagés en 2017, au travers de la convention de coopération, à entreprendre des actions de communication en commun de manière à sensibiliser un plus large public aux bons gestes de tri. En 2018, 2 actions différentes ont été menées.

- **La réalisation de la semaine européenne de réduction des déchets** : le concours de collecte de textile a été mené sur les deux territoires (chacun avec son prestataire de collecte). Les documents de communication ont été réalisés en interne par notre équipe et adaptés en fonction des territoires.

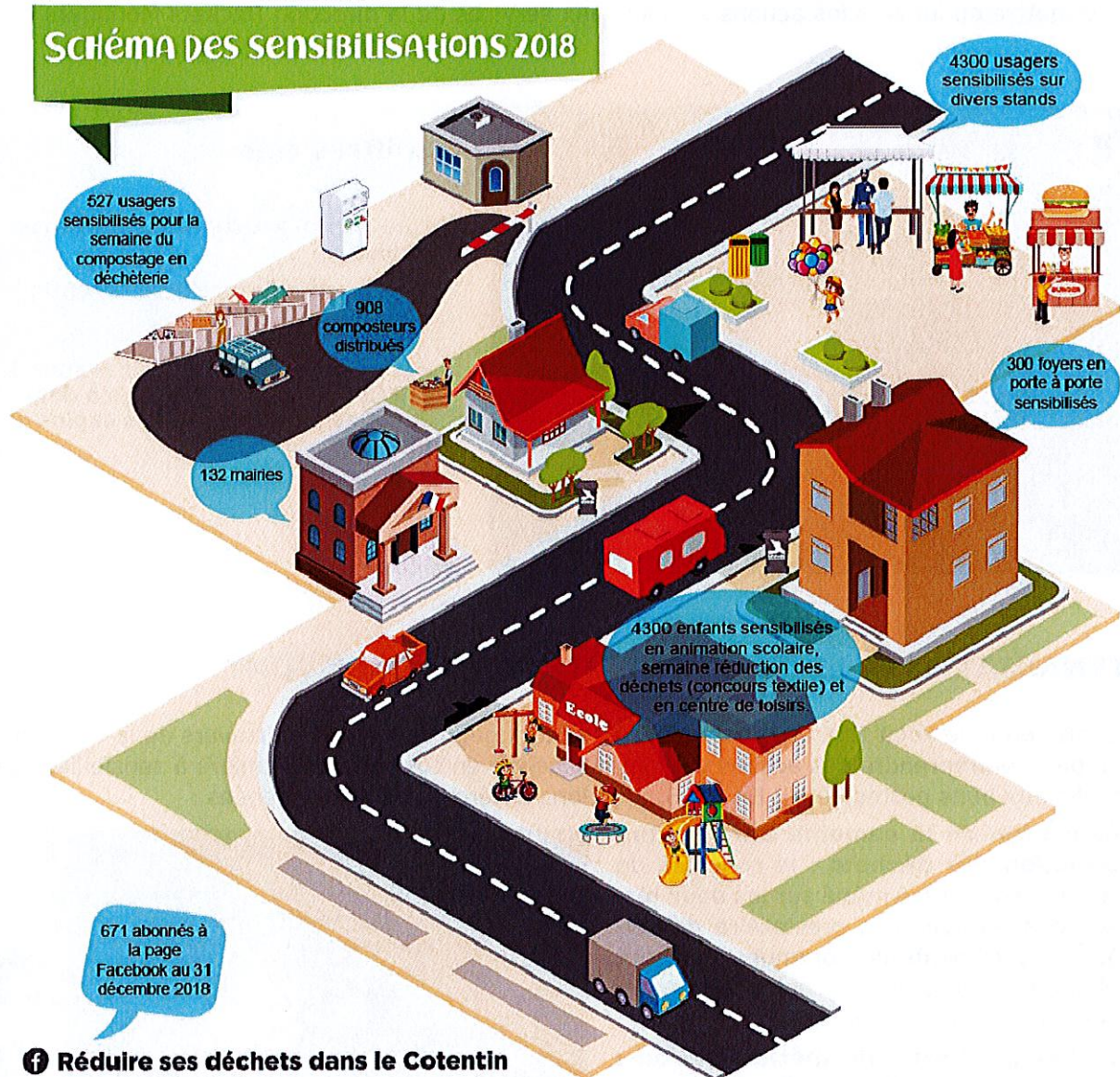
- **les visites de l'usine de méthanisation** : le Point Fort accueille régulièrement des élèves de l'ensemble du département. Quand il s'agit d'établissements situés sur le territoire de l'agglomération, il associe à ces visites les ambassadeurs de tri et de la prévention de la collectivité. Les interventions sont alors menées conjointement : le Point Fort présente la méthanisation et le Cotentin les consignes de tri et le parcours des déchets. 7 classes ont ainsi été sensibilisées en 2018 (élèves d'école primaire à lycéens).



Partenariat agglomération / Point Fort

En parallèle, les deux collectivités ont continué ensemble le travail sur le futur centre de tri accompagné d'autres collectivités bas-normandes.

BILAN 2018



Chiffres clés

Plus de 300 foyers sensibilisés en porte à porte

Plus de 4 300 usagers sensibilisés lors de la tenue de stand

4 300 élèves sensibilisés

908 composteurs distribués

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

① PRÉ-COLLECTE

La pré-collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. Par exemple, le remplissage du bac et sa sortie sur le domaine public est une opération de pré-collecte.

Différents outils de pré-collecte sont mis à disposition des usagers en fonction des Pôles de Proximité tels que les bacs ou sacs OMr et EMr, les colonnes de tri, les bio-seaux...

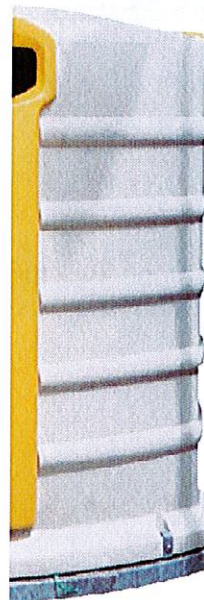
En terme de référence, les territoires qui fournissent des bacs OMr ont un code couleurs foncées (gris, noirs...) à l'exception de Cherbourg-en-Cotentin (CeC) qui a choisi la couleur bleu y compris pour ses sacs OMr. Cependant, dans le cadre du nouveau marché lancé en fin d'année pour la fourniture de bacs roulants, il a été décidé d'uniformiser la couleur en choisissant le gris pour les OMr.

Concernant les Emballages Ménagers recyclables EMr, la couleur est le jaune. Depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les territoires fonctionnent avec le même code couleurs et les mêmes consignes.

Les bacs OMr et EMr de CeC sont distribués et entretenus par un prestataire tout comme les colonnes de tri.

Le tri des déchets recyclables, ça devient plus facile !

Depuis le 1^{er} janvier 2018, plus besoin de séparer papiers et emballages !



Bouteilles, flacons,
sacs et suremballages plastiques



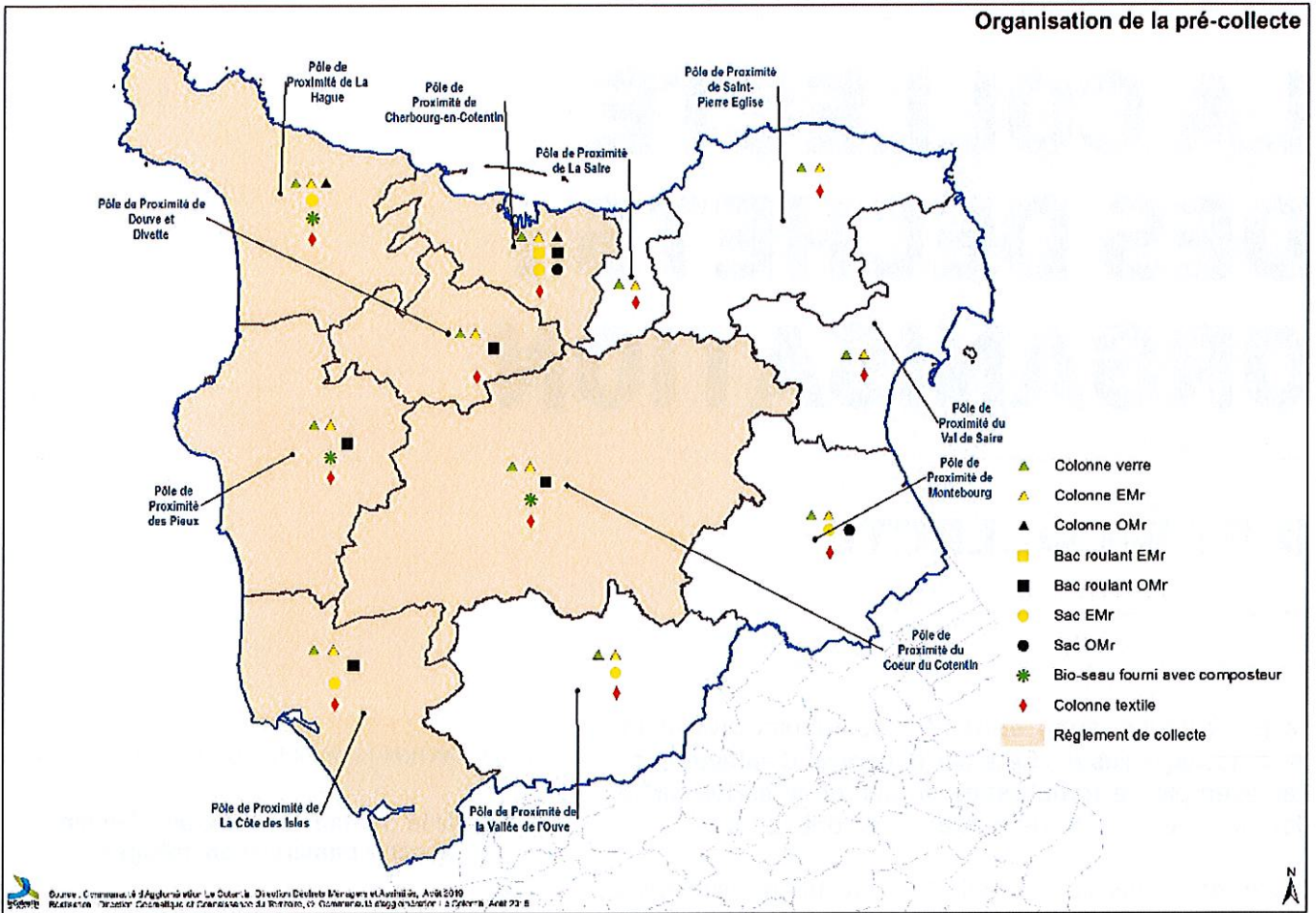
Boîtes métalliques et briques alimentaires



NOUVEAU

Journaux, magazines et cartonnettes





Chiffres clés

50 947 bacs OMr

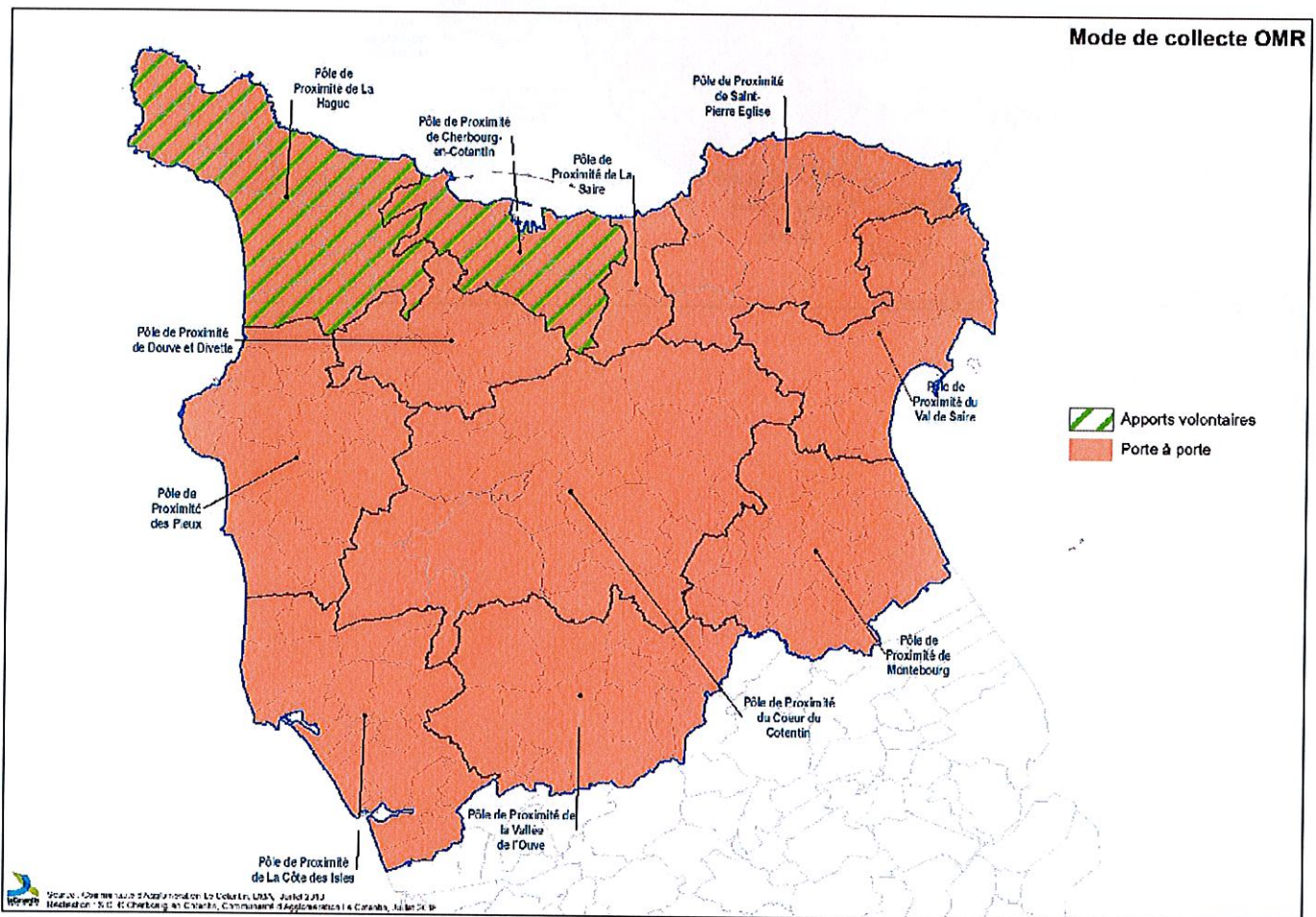
27 522 bacs EMr

Plus de 67 000 sacs OMr et **339 000** sacs EMr distribués

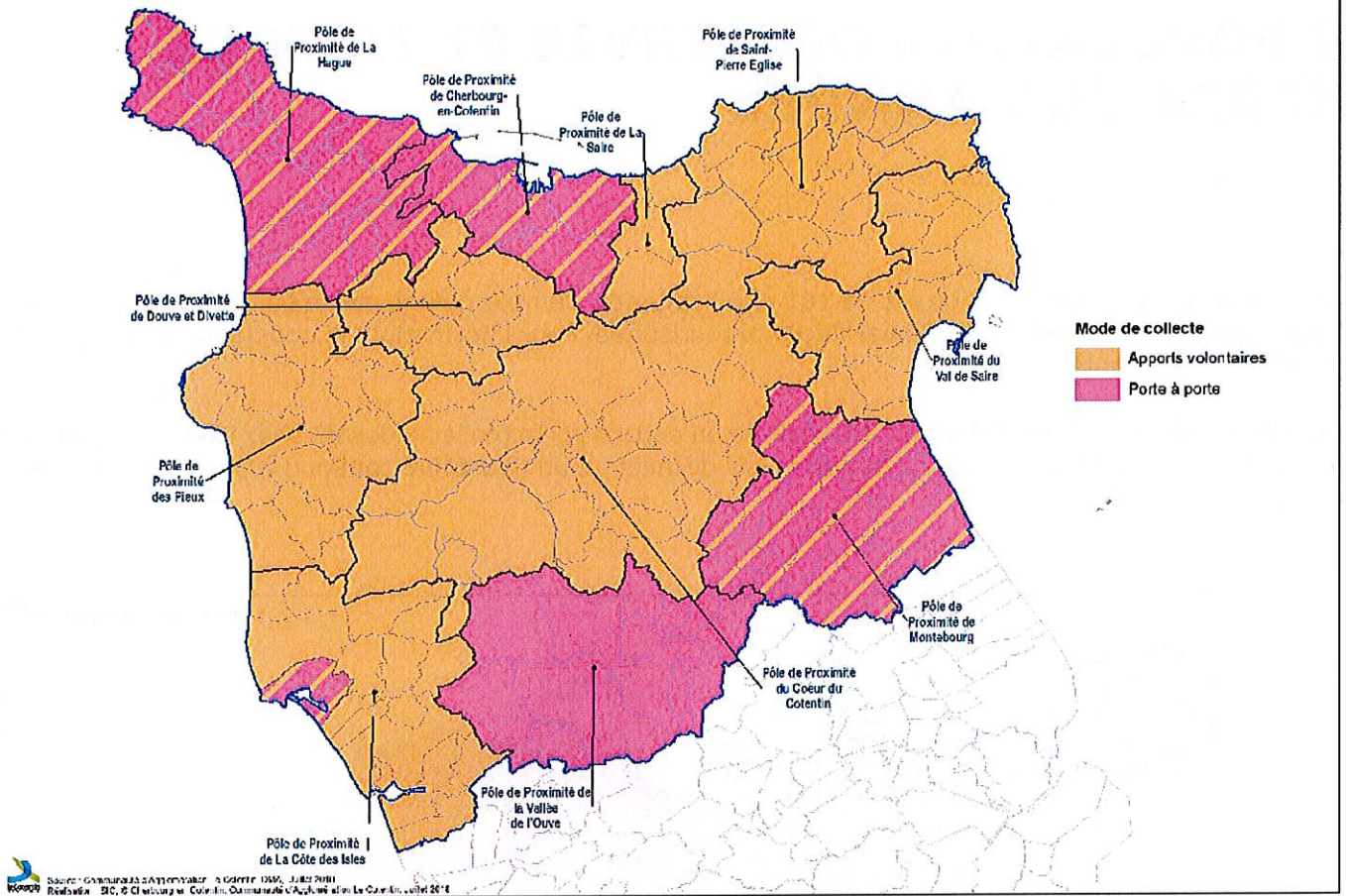
② POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

La population de l'agglomération est de 181 636 habitants. On note qu'une partie du territoire est soumise à une variation saisonnière induite par l'activité touristique. Pour information, la population DGF 2018 est de 199 970 habitants.

La collecte des OMr et des EMr peut être réalisée en porte à porte (collecte devant chez soi ou à proximité) ou en apport volontaire (l'utilisateur doit porter ses déchets en un lieu défini commun à plusieurs hameaux, villages ou rues).



Mode de collecte EMR



③ ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Le geste de tri est soumis aux moyens mis à disposition sur chaque territoire, un accès simple et rapide à des colonnes de tri propres et régulièrement vidées représente un élément clé pour encourager les usagers à trier.

10 territoires sont pourvus de colonne de tri pour les EMr. Les territoires proposant une collecte en porte à porte, mettent à disposition moins de colonnes (la Hague et Montebourg) voir aucune pour la Vallée de l'Ouve.

Toute l'agglomération est dotée de colonnes à verre. Pour rappel, pour chaque tonne de verre valorisée, la Communauté d'agglomération reverse 1 € à l'association Cœur et Cancer.

Les 11 territoires proposent également des colonnes pour le tri des textiles, linges et chaussures. Des conventions de partenariat ont été signées entre la collectivité et les associations Fil et Terre (anciennement Relais Enfants) et Secours Catholique (territoire du PP de Montebourg).

Deux territoires proposent des équipements de collecte en apport volontaire pour les OMr : Cherbourg-en-Cotentin et La Hague.

Chiffres clés

984 colonnes EMr
630 colonnes à verre
169 colonnes textiles
414 colonnes OMr
(uniquement CeC + La Hague)

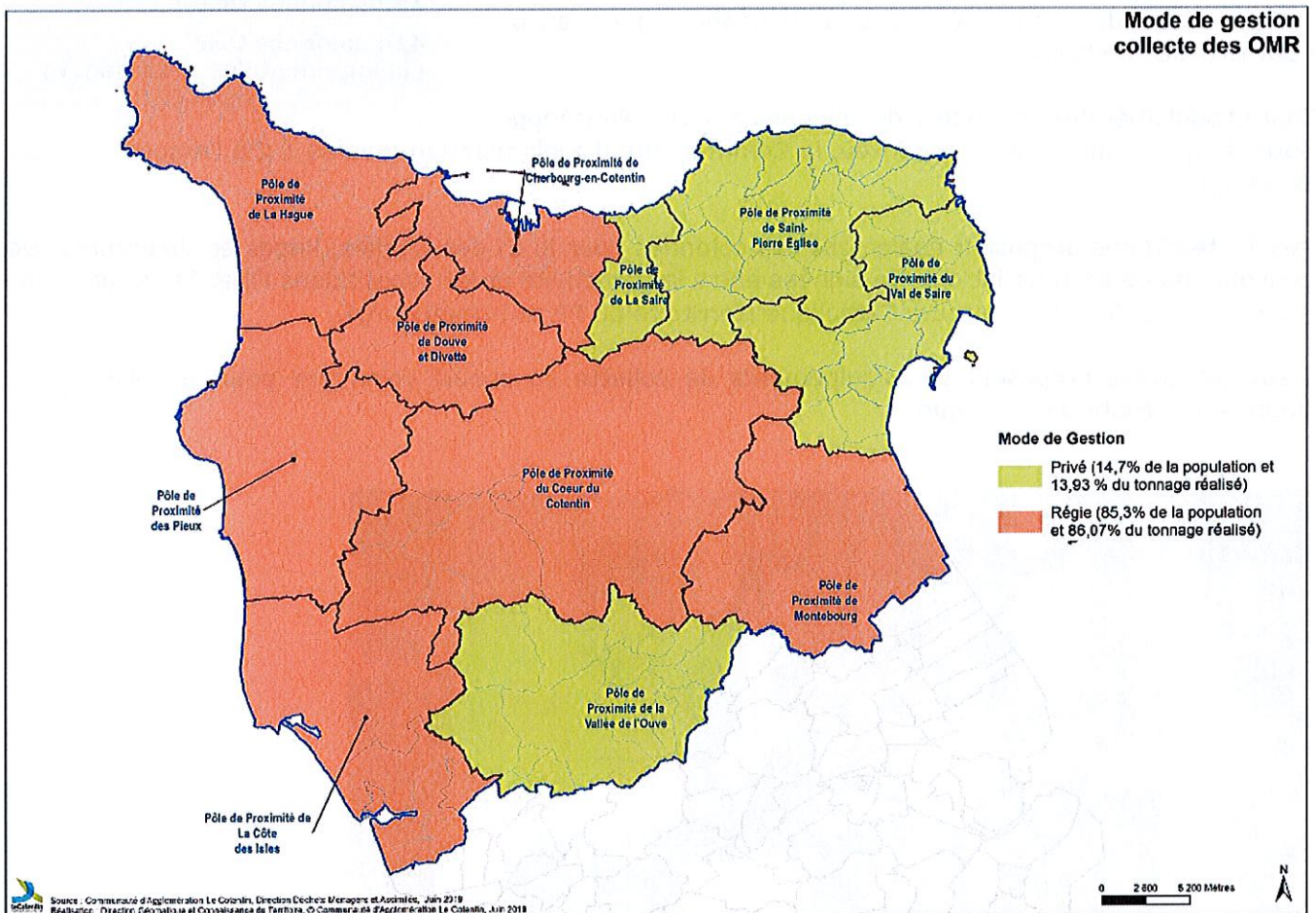


Collecte
Cherbourg-en-Cotentin

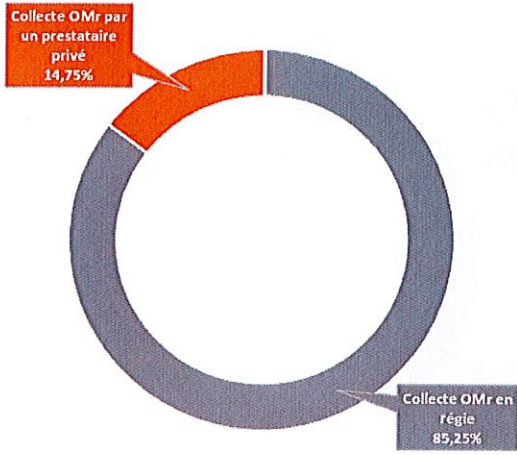
④ ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

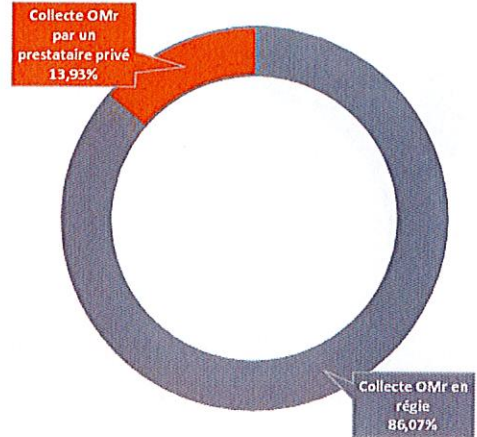
La collecte des OMr est réalisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire. Elle est assurée en régie sur 7 territoires, ce qui représente **85 % de la population et 86 % des tonnages**. Le reste du territoire est collecté par deux prestataires privés VÉOLIA et SPHÈRE.



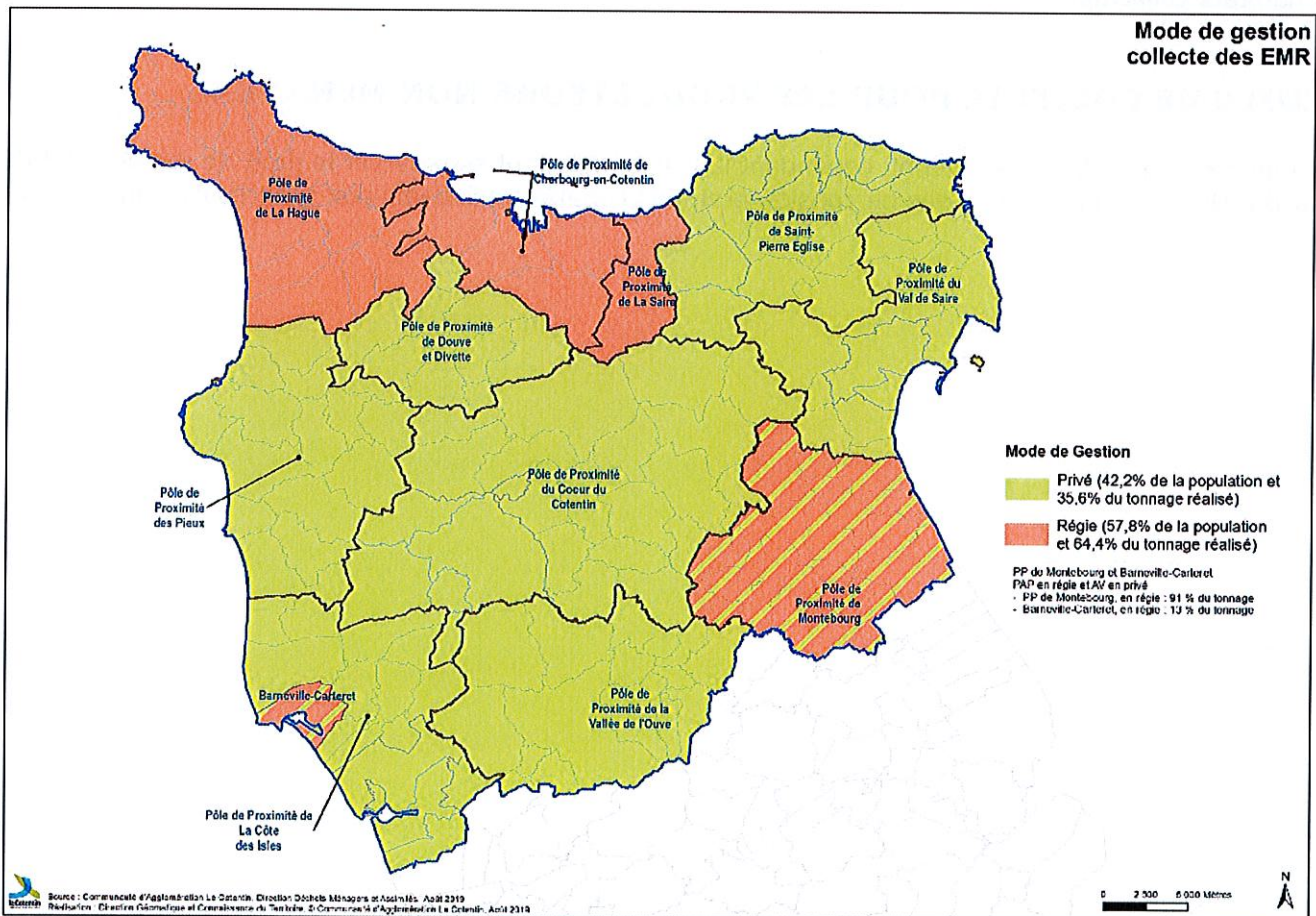
Part de la population concernée



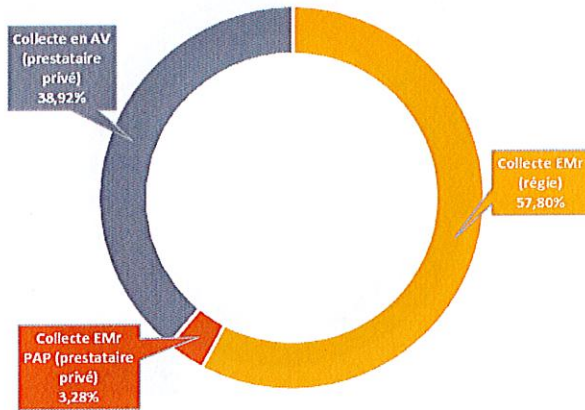
Tonnage d'OMr concerné



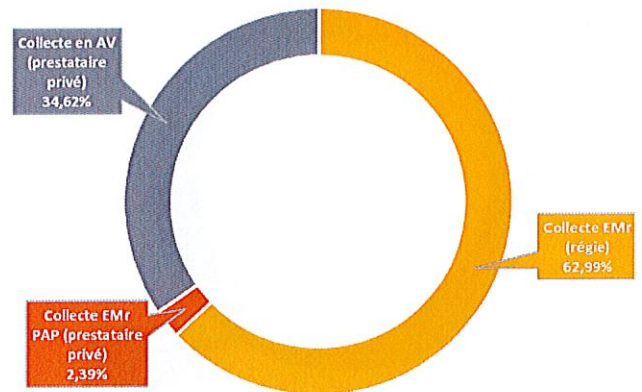
La collecte des EMr est réalisée en porte à porte sur seulement 4 territoires. Cependant la prestation est assurée en régie sur 4 territoires auxquels s'ajoutent la commune de Barneville-Carteret, **ce qui représente 58 % de la population et 64 % des tonnages**. Le territoire de la Vallée de l'Ouve est quant à lui collecté par un prestataire privé VÉOLIA.



Part de la population concernée



Tonnage d'OMr concerné



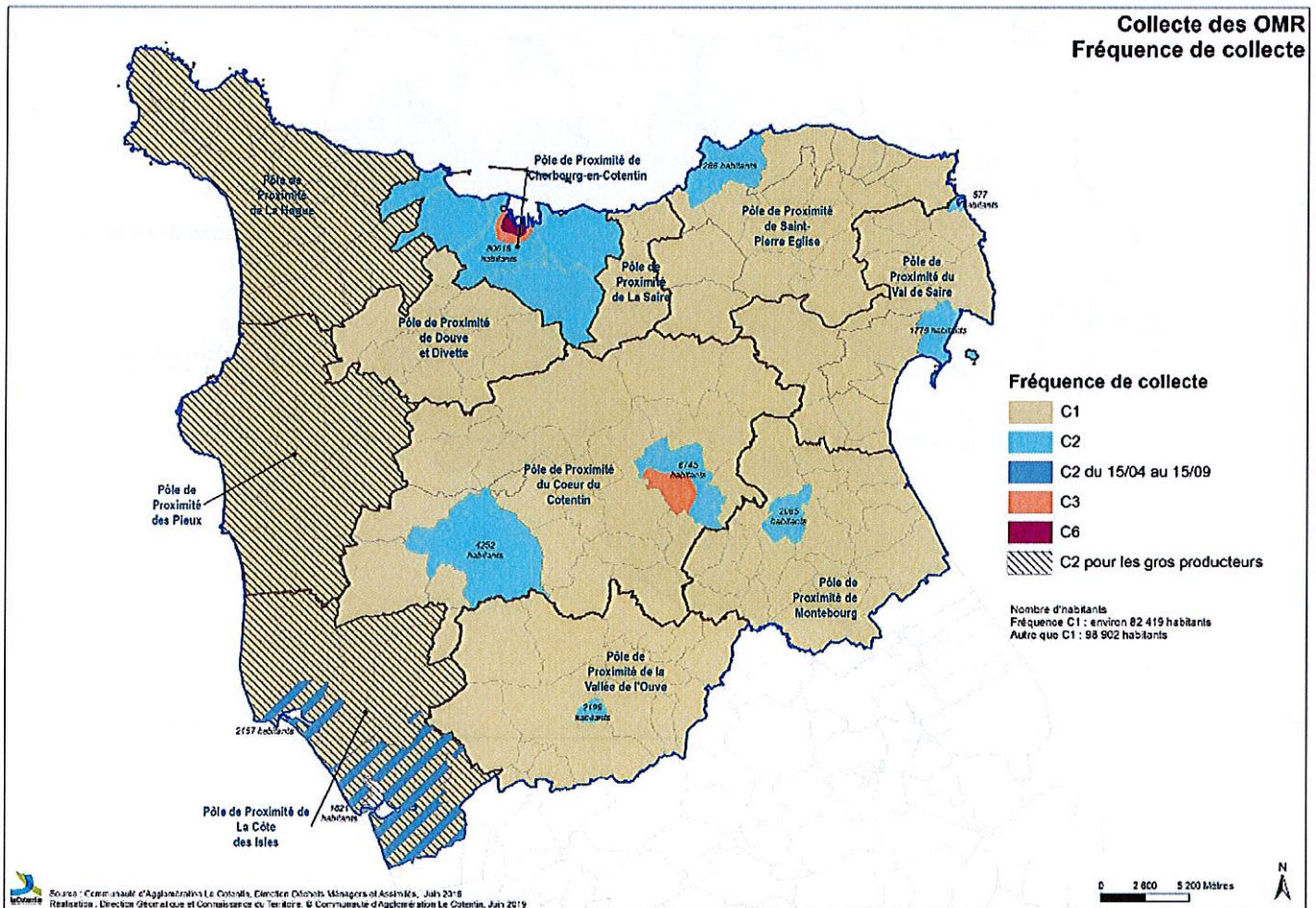
Une collecte d'encombrants en porte à porte est réalisée sur 5 territoires (Les Pieux, La Hague, Cœur du Cotentin, Montebourg, et CeC). C'est un service non généralisé, souvent réalisé sur inscription. Il est à 100% réalisé en régie. Cherbourg-en-Cotentin a également une collecte d'encombrants spécifiques pour les habitats collectifs.

SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS

À ce jour aucun seuil n'a été défini, cependant la collectivité peut se réserver le droit de refuser tout déchet d'activité économique qu'elle ne considérerait pas comme assimilable aux ordures ménagères.

5 FRÉQUENCE DE COLLECTE

La fréquence de collecte des OMR n'a pas évolué depuis la création de l'agglomération. Les fréquences actuelles sont celles qui ont été établies par les anciens EPCI. Cependant, l'unité collecte a travaillé sur une réorganisation des fréquences et des circuits de collecte pour deux territoires. La nouvelle organisation de Côte des Isles sera appliquée dès le 1^{er} janvier 2019, celle de Cherbourg-en-Cotentin doit faire l'objet de nouvelles propositions.

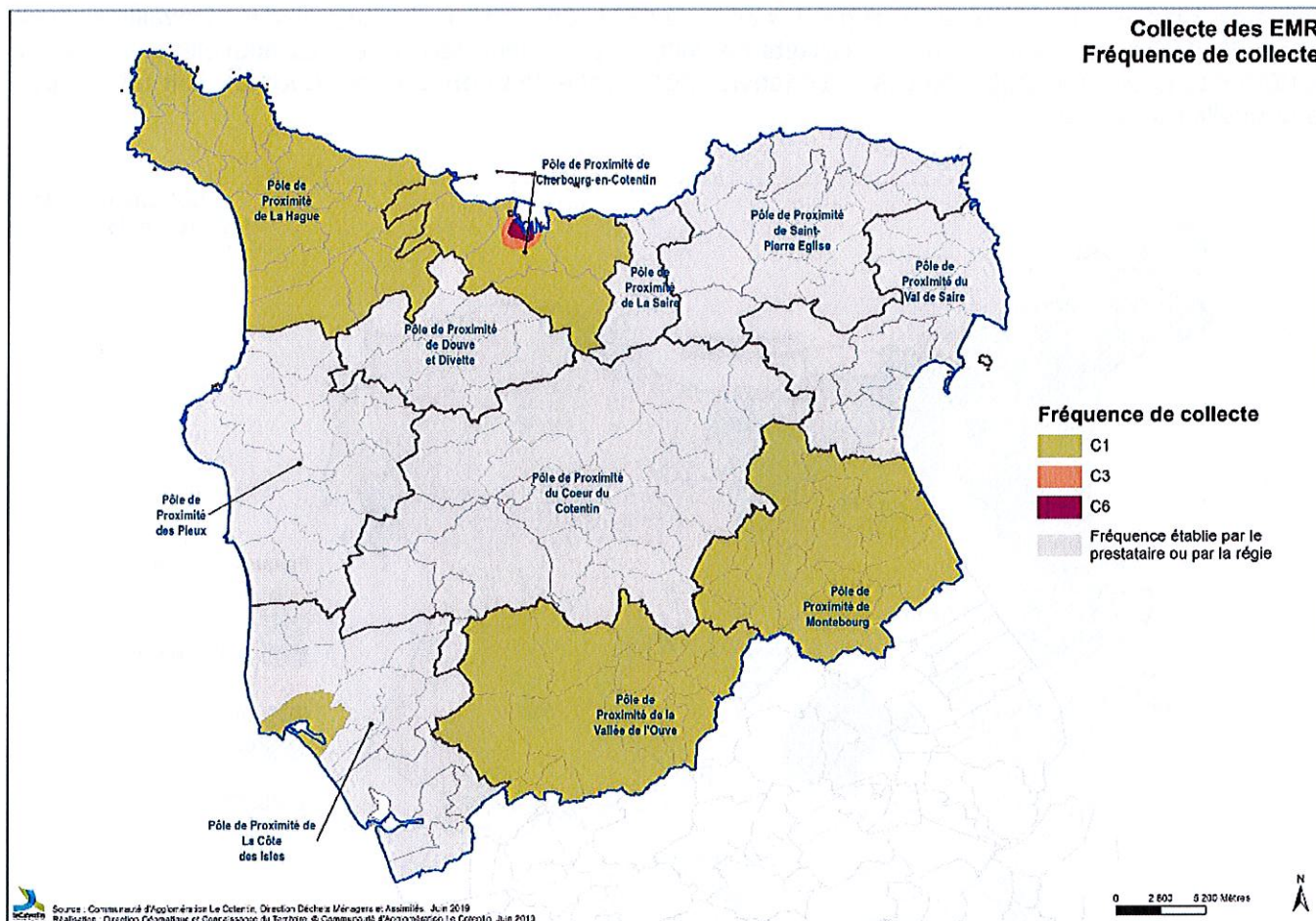


On note, cependant, que la majorité du territoire est collecté une fois par semaine (C1), mais cela ne représente à ce jour qu'environ 45% des habitants de l'agglomération.

Le reste du territoire est majoritairement en C2 (2 collectes/semaine), à l'exception des centres-villes de Valognes et de Cherbourg-en-Cotentin qui bénéficient de 3 passages ou plus.

Une réflexion d'harmonisation sur l'organisation de la collecte liée aux jours fériés est en cours au sein de l'unité collecte et devrait se mettre en place petit à petit dès 2019.

Concernant la collecte des EMr, la fréquence est en C1 pour la Hague, La Vallée de l'Ouve et Montebourg. Pour Cherbourg-en-Cotentin, la fréquence est majoritairement en C1 mais comme pour les OMr le centre-ville a des fréquences variant de 3 à 6 passages suivant les secteurs. Pour les autres territoires, la fréquence est établie en fonction du taux de remplissage des colonnes.



6 LES DÉCHÈTERIES

La Communauté d'agglomération du Cotentin possède 15 déchèteries gérées exclusivement en régie.



Déchèteries d'Anneville-en-Saire et de Martinvast

Le maillage de déchèteries actuel correspond à celui qui avait été réfléchi à l'échelle des anciens EPCI. Celui-ci fera l'objet d'une réflexion globale à l'échelle du nouveau territoire dans les années à venir.

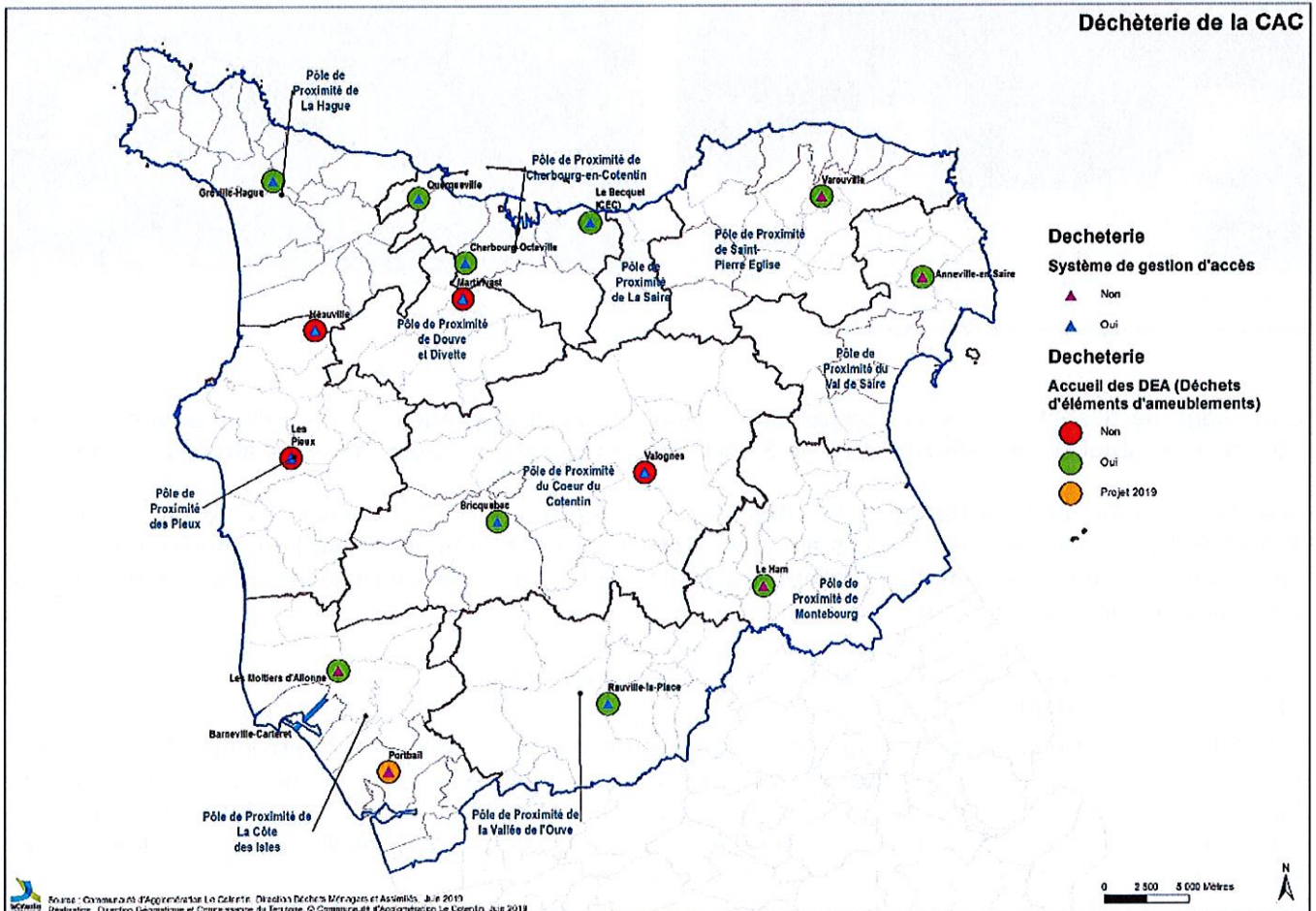
À ce jour les règlements intérieurs des sites n'ont pas été modifiés et les règles fixées par les anciens EPCI sont toujours en vigueur. L'accès aux déchèteries est donc toujours lié au lieu de résidence à l'exception des sites de Cherbourg-en-Cotentin qui acceptent les habitants de La Saire et pour partie ceux de la Hague (convention historique).

Cependant, depuis la création de l'agglomération, quelques disparités et incohérences ont été mises en évidence et notamment :

> le fait que la population de certaines communes ou communes déléguées limitrophes de déchèteries soient dans l'impossibilité de s'y rendre car la déchèterie ne se trouve pas sur le même Pôle de Proximité. L'agglomération a donc souhaité faciliter les accès en déchèterie en accordant aux habitants d'une commune limitrophes d'une déchèterie d'un autre Pôle l'accès à celle-ci. Ce dispositif s'applique depuis le 1er novembre 2018 aux communes ou communes déléguées de :

- Vasteville
- Teurthéville-Hague
- Sideville
- Nouainville
- Besneville
- Néhou
- Saint-Jacques-de-Néhou
- Orglandes
- Flottemanville

> l'absence de solution de collecte pour une partie des usagers concernant l'amiante et les pneumatiques, leur déchèterie de référence n'acceptant pas ce type de déchets. Dans ce cadre une réflexion a été menée par l'unité déchèterie pour proposer des sites référents sur ce type de déchets qui a été validé fin 2018 pour une mise en œuvre au 1^{er} trimestre 2019. Le dépôt d'amiante se fera uniquement sur rendez-vous dans certaines déchèteries et le dépôt de pneumatiques devra être fait dans les sites désignés.

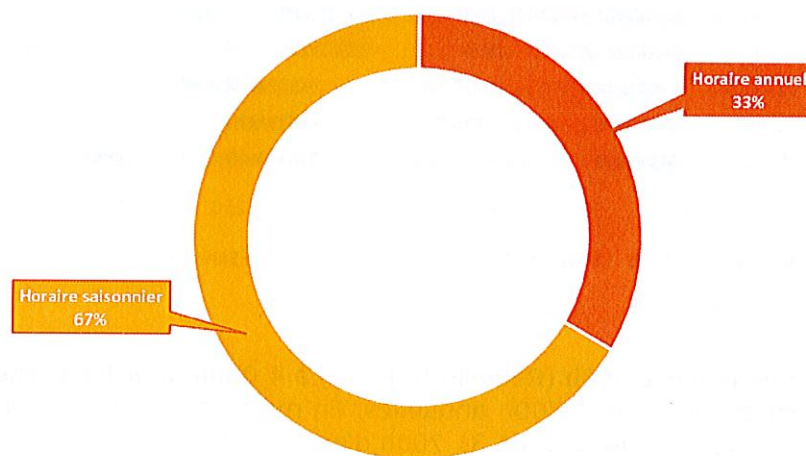


JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

L'absence de révision des règlements intérieurs implique qu'à ce jour les 15 déchèteries n'offrent pas les mêmes jours et heures d'ouverture.

5 déchèteries ont des horaires constants sur l'année, les autres ont des horaires qui varient en fonction de la période de l'année (été/hiver).

Horaires d'ouverture des déchèteries



Pour les 10 dont les horaires varient en fonction de la période de l'année :

- 5 sites ont une période été du 01/04 au 30/09 (6 mois / 6 mois) ;
- 3 sites ont une période été du 01/04 au 31/10 (7 mois / 5 mois) ;
- 2 sites ont une période été du 15/03 au 15 octobre (7 mois / 5 mois).

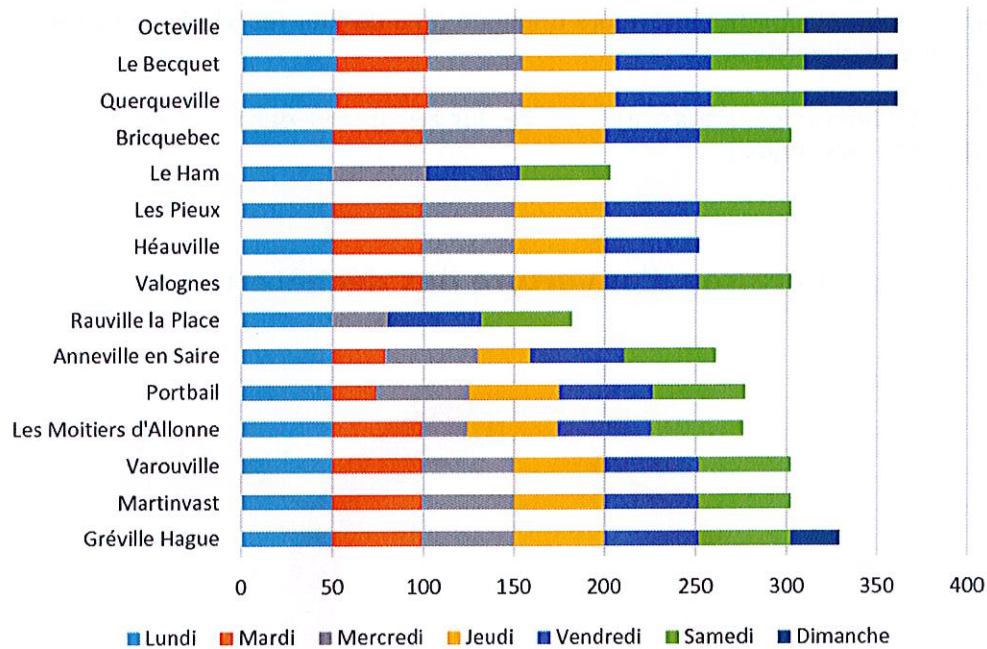
Une harmonisation des périodes été /hiver pourrait être réfléchiée pour faciliter la communication.

Seules les 3 déchèteries de Cherbourg-en-Cotentin sont ouvertes tous les jours de la semaine y compris le dimanche. La déchèterie de la Hague propose également une ouverture le dimanche matin sur la période été.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés, hormis les 3 sites de Cherbourg-en-Cotentin qui sont ouvertes exception faites les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.

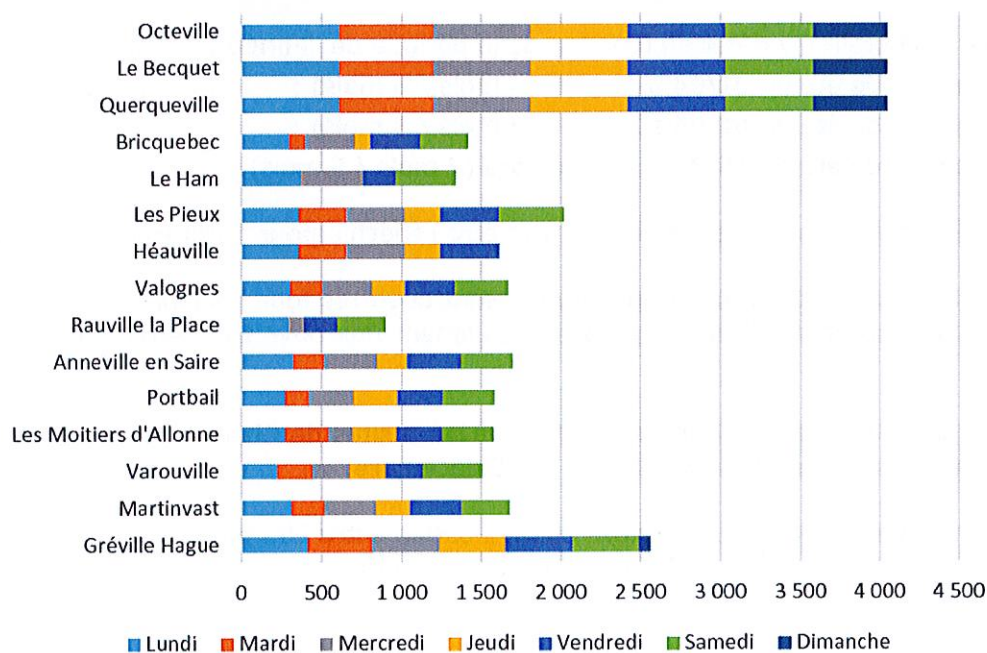
Si on regarde le nombre de jours d'ouverture 2018, il oscille entre 203 jours et 361 jours par an avec une majorité de site ouvert entre 250 et 300 jours par an (8 sites).

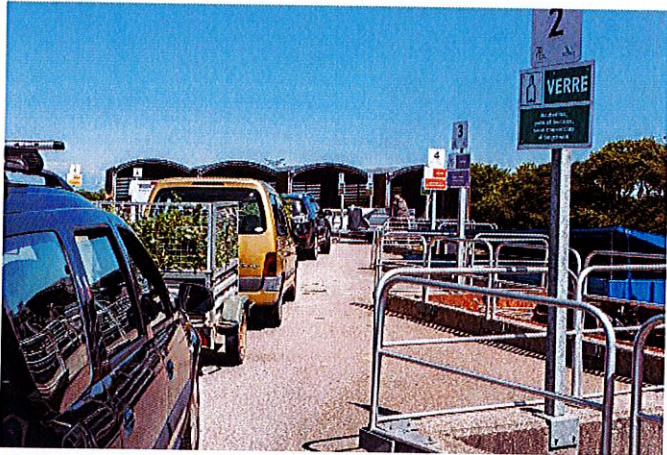
Nombre de jours d'ouverture 2018



Le volume horaire 2018 varie entre 898h (Rauville-la-Place) à 4 048h pour les déchèteries de CeC, avec une majorité de sites entre 1 400h et 1 700h annuelles. En moyenne sur les 15 sites, on est à 2 113h d'ouverture annuelle, représentant un total de 31 700h d'ouverture.

Volume horaires d'ouverture 2018





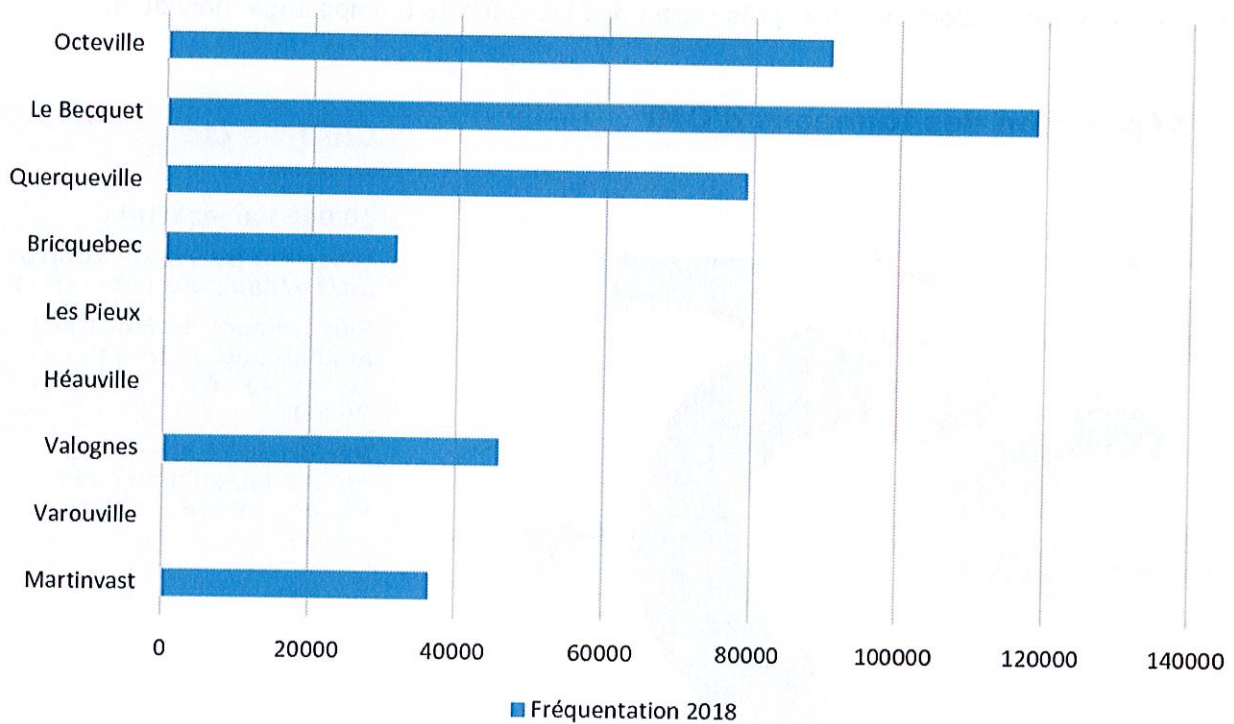
Déchèterie de Gréville-Hague

FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

La fréquentation des déchèteries n'est pas calculée pour tous les sites. En effet, 5 déchèteries ne sont pas dotées de gestion informatisée des accès et le comptage des passages de particuliers n'est donc pas possible.

Pour les 10 autres sites, 6 sont en capacité de fournir les données pour 2018. Les données de la déchèterie de La Hague, les Pieux, Héauville et Varouville ne sont pas utilisables (panne sur longue période, absence d'enregistrement...).

Fréquentation des déchèteries 2018

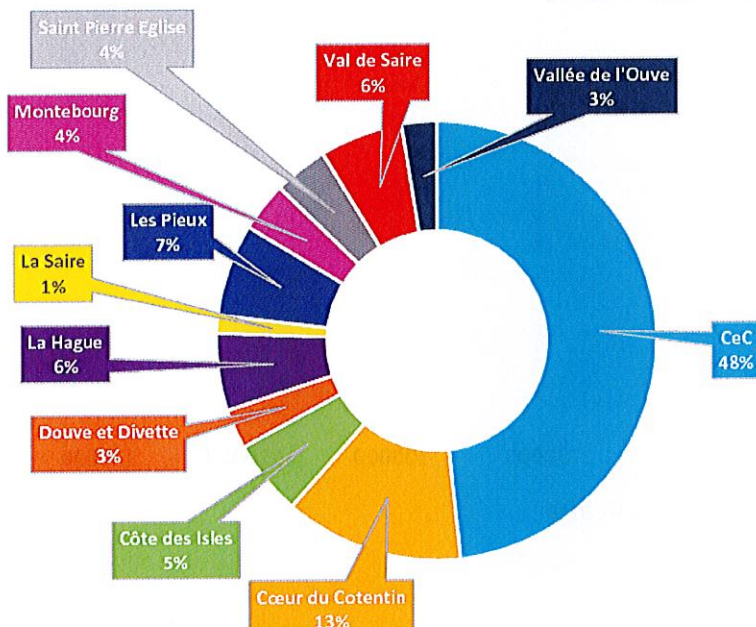


LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN

① DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE RÉSIDUELLE

Les Ordures Ménagères résiduelles appelées plus communément OMr sont les déchets non valorisables, restant après la collecte sélective voire après retrait des bio-déchets (compostage individuel).

Répartition des tonnages d'OMr



Chiffres clés

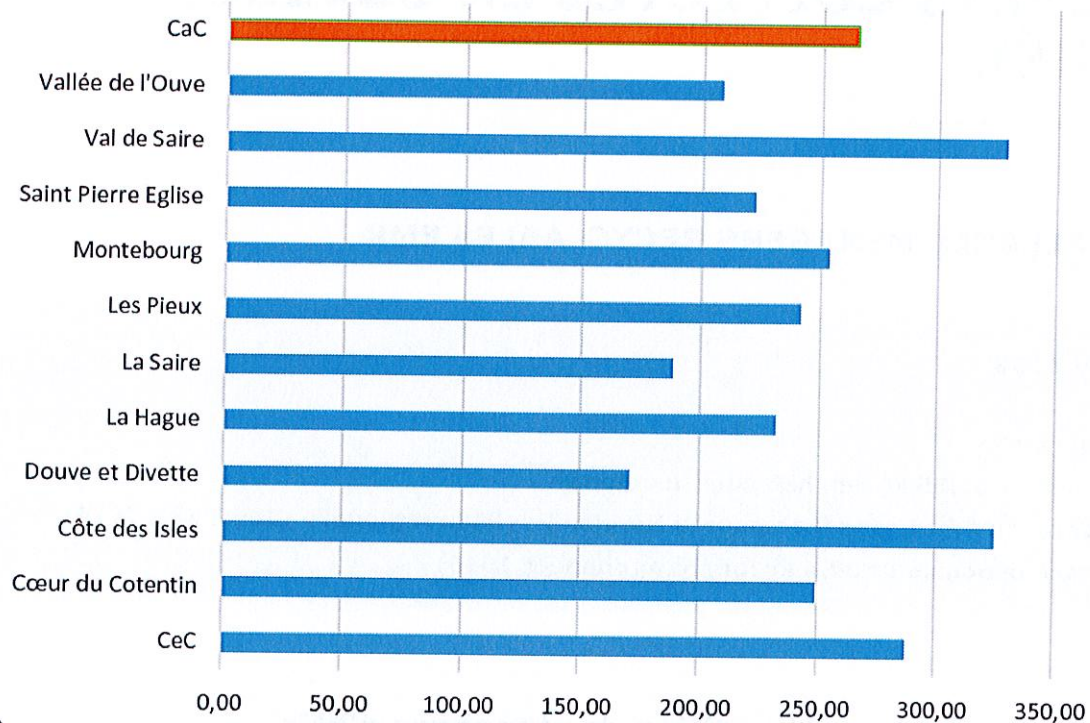
48 046 tonnes d'OMr

Gisement moyen de **264,98 kg/an/hab** pour le Cotentin

Performance de **256.1 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan régional – Biomasse - 2016)

Performance nationale de **261 kg/an/hab** (Base donnée SINOE – Ademe - 2015)

Gisement d'OMr en Kg/hab par territoire



On observe une baisse de 2,27% par rapport à 2017 soit 1 118 tonnes. La production d'OMr par habitant baisse ainsi de plus de 5 Kg soit 265 kg/hab contre 271 kg/hab en 2017. Cette baisse peut s'expliquer notamment par l'augmentation de la communication sur la prévention des déchets, le développement du compostage et une prise de conscience collective.

Les territoires de Douve et Divette et de La Saire ont les productions les plus faibles du territoire avec moins de 200 kg d'OMr par an et par habitant.

2 territoires ont des gisements supérieurs à 300 kg/an/hab qui s'expliquent en majorité par une activité touristique (Pôles de Proximité de Val de Saire et de la Côte des Isles).

Une caractérisation du gisement d'OMr était prévue courant 2018 afin de mieux appréhender les pistes d'amélioration et de prévention possibles. Elle n'a pu être réalisée pour cause de marché infructueux et sera reportée en 2019.

② DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE SÉPARÉE

LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES EMR

Chiffres clés

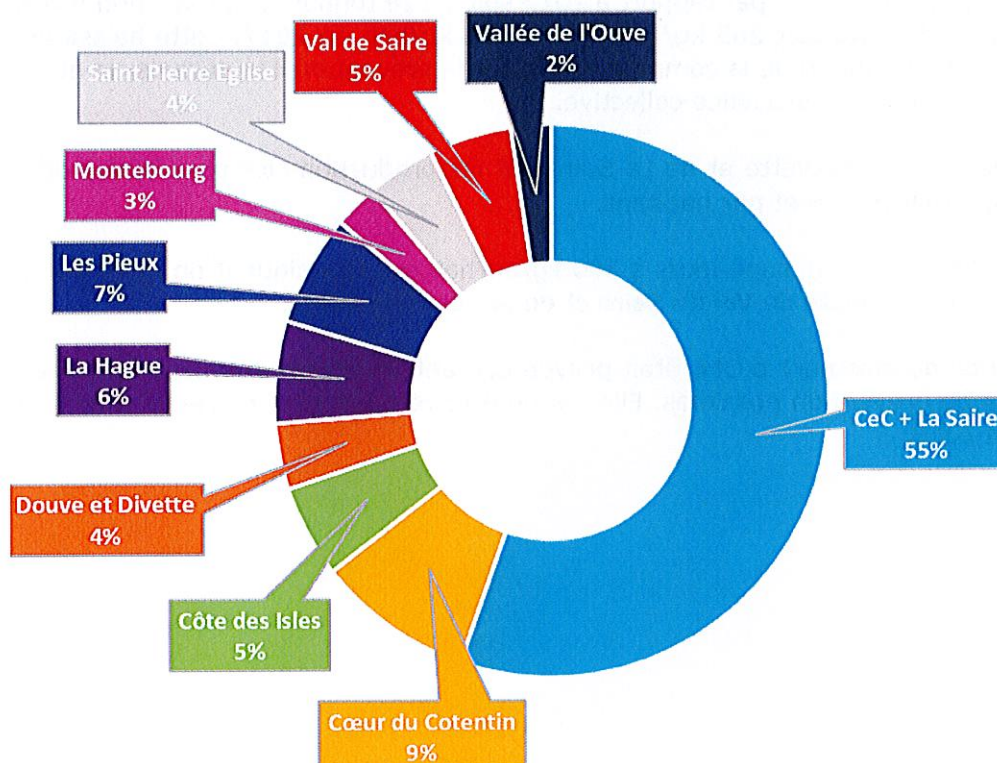
9 310 tonnes d'EMr

Performance de **51,35 kg/an/hab** pour le Cotentin

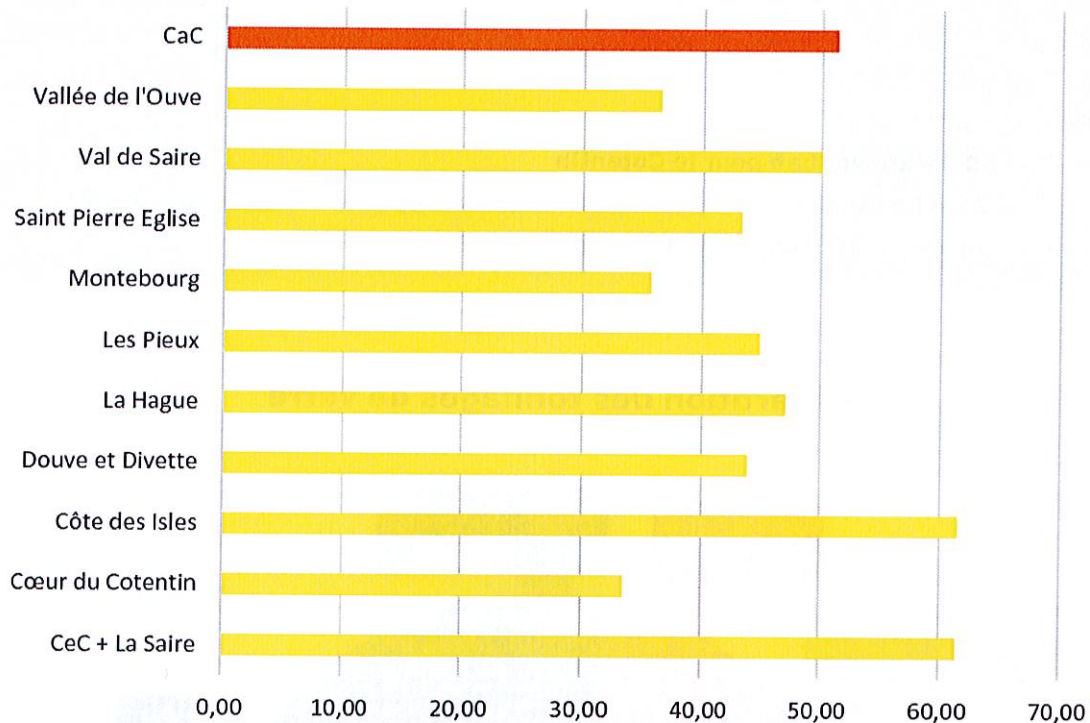
Performance de **47,1 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan régional – Biomasse - 2016)

Performance nationale de **37,4 kg/an/hab** (données 2015)

Répartition des tonnages d'EMr



Gisement d'EMr en Kg/hab par territoire



Pour information, les colonnes d'apports volontaires d'EMr de La Saire sont collectés depuis le 1^{er} janvier 2018 par la régie du secteur de Cherbourg-en-Cotentin, c'est pourquoi ils apparaissent ensemble sur le graphique ci-dessus (le secteur de la Saire étant collecté en même temps que celui de CeC).

On observe une baisse de 12,59 % par rapport à 2017 soit 1 341 tonnes. Le gisement d'EMr par habitant baisse de 7 Kg soit 51 kg/hab contre 58 kg/hab en 2017. Cette baisse peut s'expliquer notamment par la diminution du poids moyen des emballages mais également au déploiement de la prévention et de la prise de conscience collective.

Les territoires du Val de Saire, La Hague, la Côte des Isles, La Saire et Cherbourg-en-Cotentin ont des gisements supérieurs au gisement moyen de l'agglomération.

Cependant l'ensemble du gisement peut encore être amélioré en quantité et surtout en qualité (cf. article Refus de tri). De nombreux emballages valorisables sont encore déposés dans les OMr.

LE VERRE

Chiffres clés

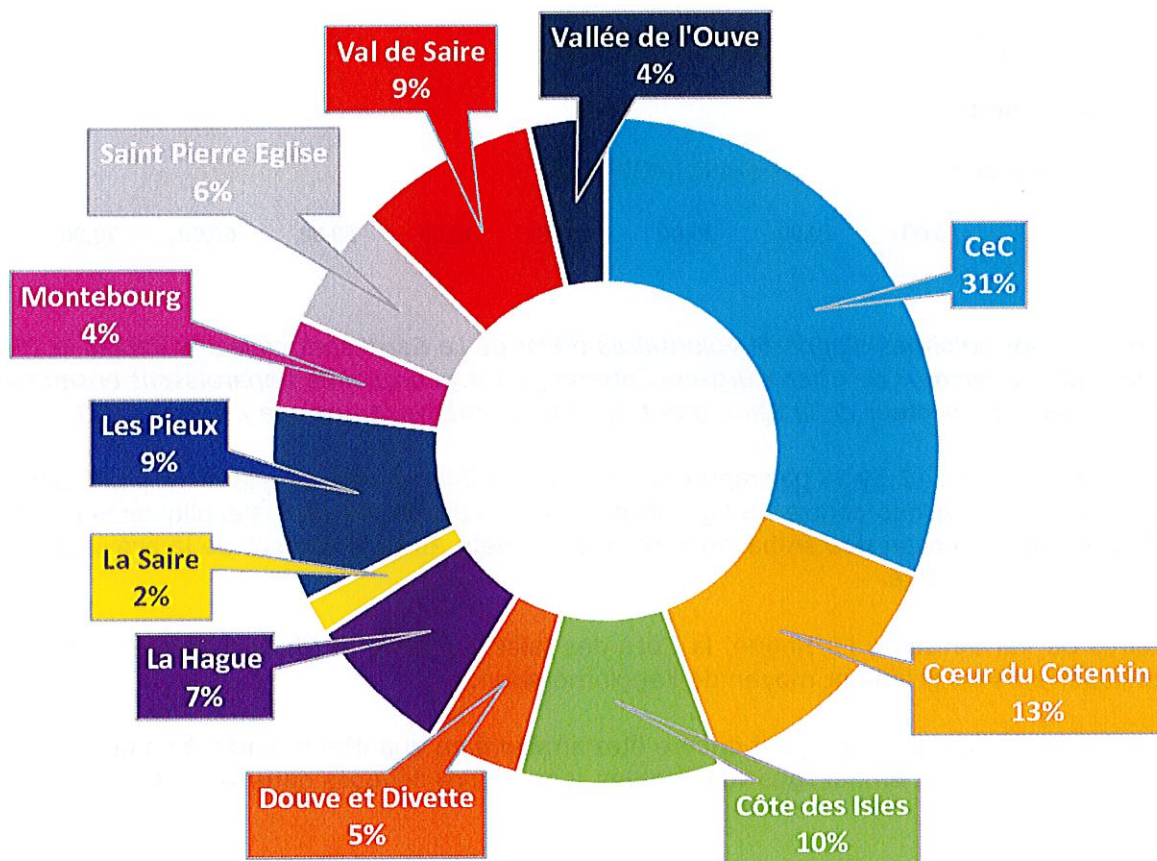
7 115 tonnes de verres

Performance de **39,24 kg/an/hab** pour le Cotentin

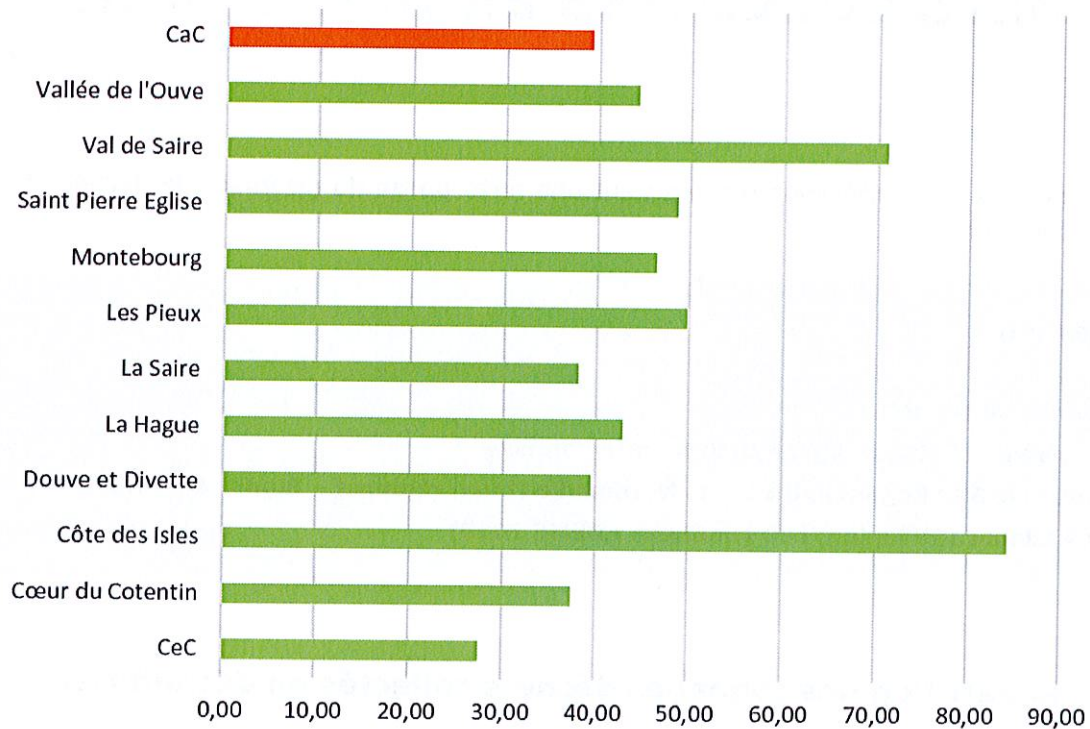
Performance de **32,4 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan régional – Biomasse - 2016)

Performance nationale de **31,2 kg/an/hab** (données 2015)

Répartition des tonnages de verre



Gisement de verre en Kg/hab par territoire



On observe une hausse 2,22% par rapport à 2017 soit 115 tonnes de plus. Le gisement de verre par habitant augmente ainsi de près de 1 Kg soit 39 kg/hab contre 38 kg/hab en 2017. Cette hausse s'explique notamment par la communication ciblée faite sur le verre au cours de l'été 2017 sur les marchés du territoire par les ambassadeurs du tri et par la valorisation également du partenariat entre l'agglomération et l'association Cœur et Cancer.

Le gisement verre de Cherbourg-en-Cotentin reste toujours faible par rapport au reste du territoire cependant on note une hausse entre 2017 et 2018 de 49 tonnes.

③ DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

Les déchets collectés en déchèteries représentent une forte partie du gisement de déchets collectés et traités par la collectivité.

Chiffres clés

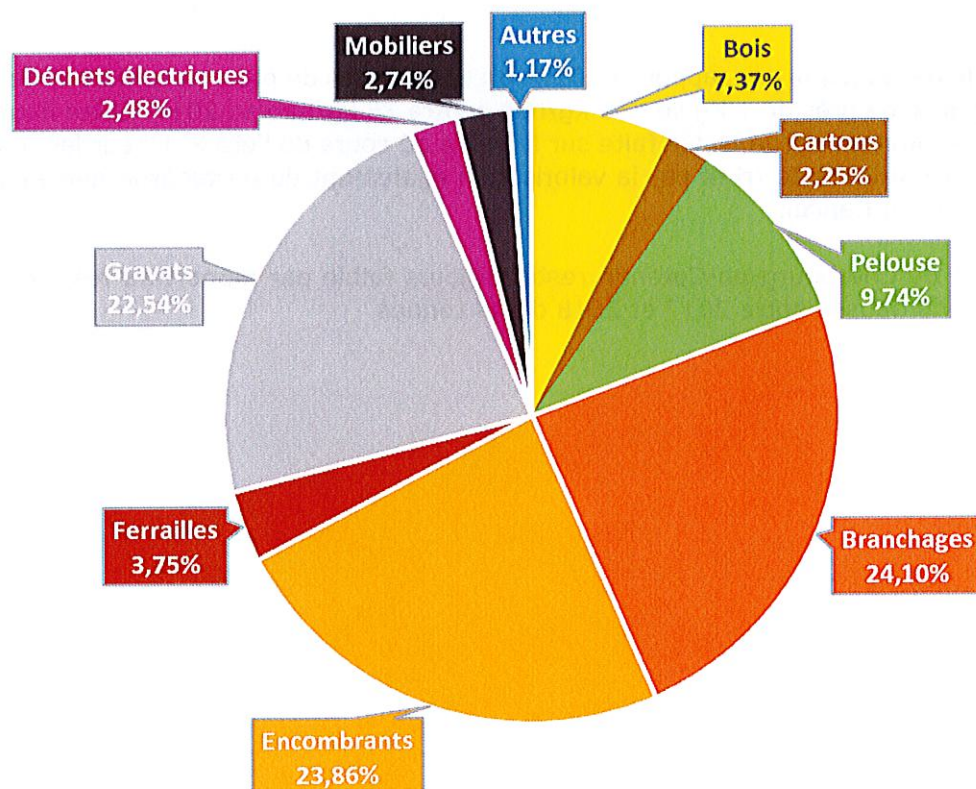
67 116 tonnes de déchets

Gisement moyen de **370,15 kg/an/hab** pour le Cotentin

Performance de **332 kg/an/hab** pour la Normandie (bilan régional – Biomasse - 2016)

Gisement national **198 kg/an/hab** (données ADEME 2013)

Répartition des tonnages déchets collectés en déchèteries



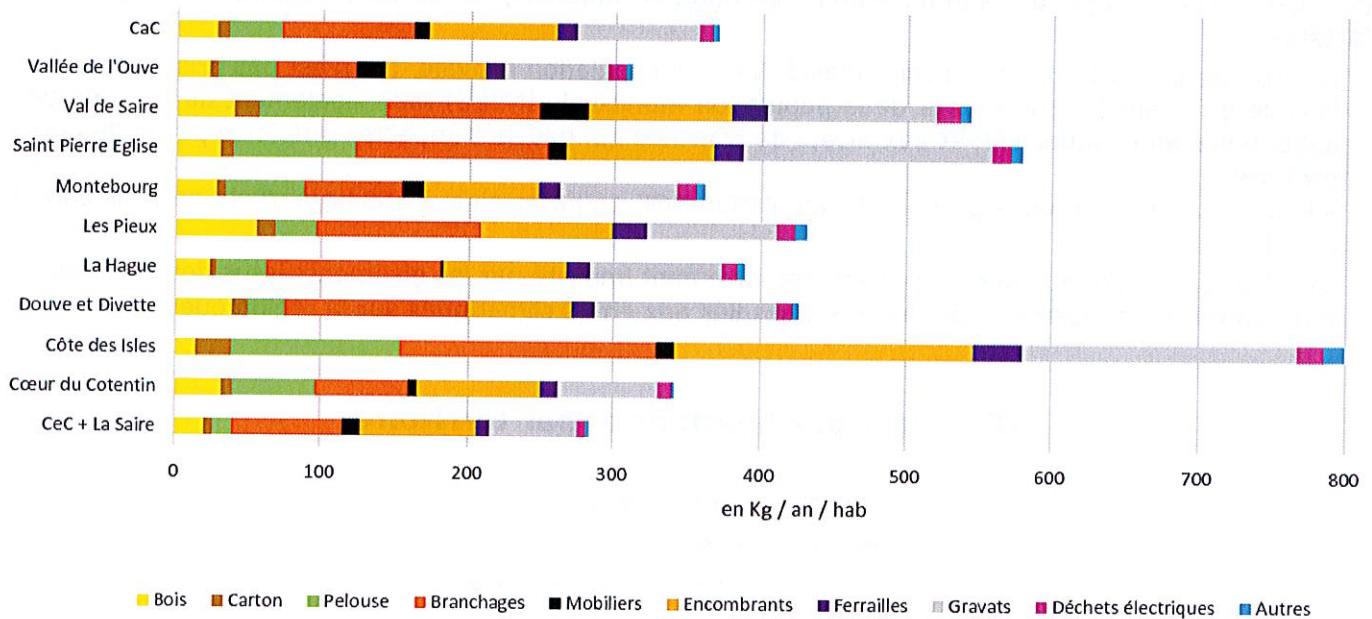
On observe une baisse de 3,92% par rapport à 2017 soit 2 740 tonnes de moins. Le gisement par habitant diminue ainsi de près de 15 Kg soit 370 kg/hab contre 385 kg/hab en 2017.

Les branchages représentent encore près de 24% des apports malgré une baisse du gisement de 6,17% entre 2017 et 2018, avec les pelouses, les résidus de jardins atteignent 34% des apports en déchèterie (contre 40% en 2017). Cette baisse s'explique essentiellement par un faible taux de précipitations en 2018 mais également en moindre mesure par la communication sur les avantages du broyage et du compostage.

On retrouve également sur le podium les encombrants et les gravats avec respectivement 24% et 23%. Malgré le développement de la collecte des déchets d'ameublements (+ 1 452 tonnes), on n'observe pas de diminution des encombrants (+0,77%), ni de la benne bois (+3,56%) par rapport à 2017.

Dans le tonnage « autres » sont comptabilisés (l'amiante, les déchets dangereux, les piles, les huiles de vidange, les pneus et les souches).

Gisement par habitant et par territoire



Pour rappel, les habitants de La Saire utilisent les déchèteries de Cherbourg-en-Cotentin, c'est pourquoi ils apparaissent ensemble sur le graphique ci-dessus. À noter que dans ce gisement, on trouve également des tonnages issus du territoire de La Hague.

On note que le territoire de la Côte des Isles a un gisement à l'habitant très important qui est essentiellement dû à sa forte proportion de résidences secondaires.

La Vallée de l'Ouve et les territoires de Cherbourg-en-Cotentin / La Saire présentent quant à eux les gisements les plus faibles. Pour le 1^{er} il s'explique certainement par le faible taux d'ouverture du site et pour les seconds par une moindre utilisation du service lié au caractère très urbain de ce territoire (habitat vertical, taille des jardins...), et par un traitement spécifique des professionnels.

4 PERFORMANCE DE COLLECTE

Chiffres clés

131 586 tonnes de déchets collectés (136 631 tonnes en 2017)

Gisement moyen pour le Cotentin de DMA collectés : **725,71 kg/an/hab**

Gisement moyen pour la Normandie de DMA : **668 kg/an/hab** (bilan régional – Biomasse - 2016)

Performance nationale de DMA : **528 kg/an/hab**

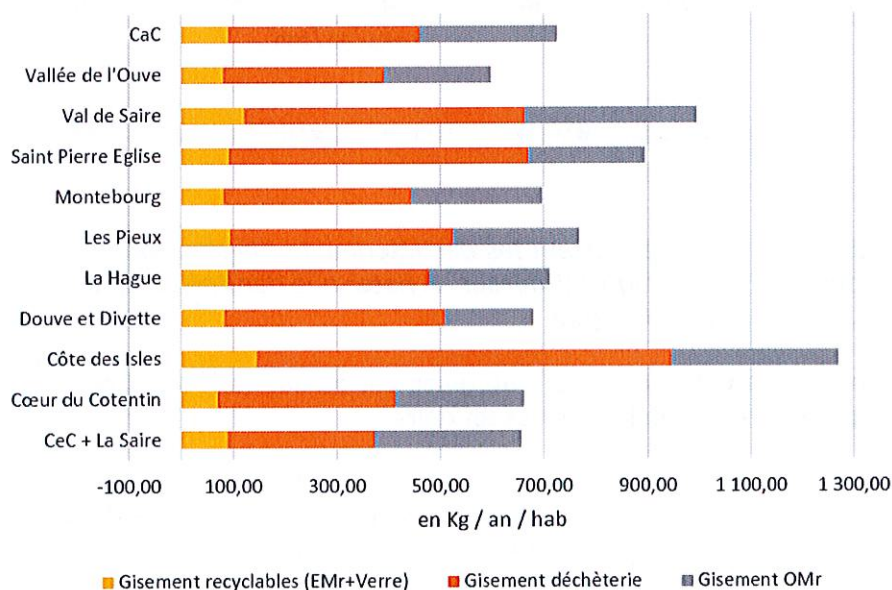
On observe une baisse du gisement de près de 26 Kg soit 726 kg/hab contre 752 kg/hab en 2017. Cependant celui-ci reste supérieur à la moyenne normande et nationale, ce qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Le territoire présente une forte saisonnalité liée à la population estivale, qui n'est pas prise en compte dans ce gisement (calcul à partir de la population municipale INSEE) mais également des pics de population liés au chantier EPR et aux arrêts de tranches qui peuvent impacter une forte partie de notre territoire.

Si l'on calcule le gisement à partir de la population DGF, on passe ainsi à 658 kg/an/hab, soit une baisse de 67kg/an/hab.

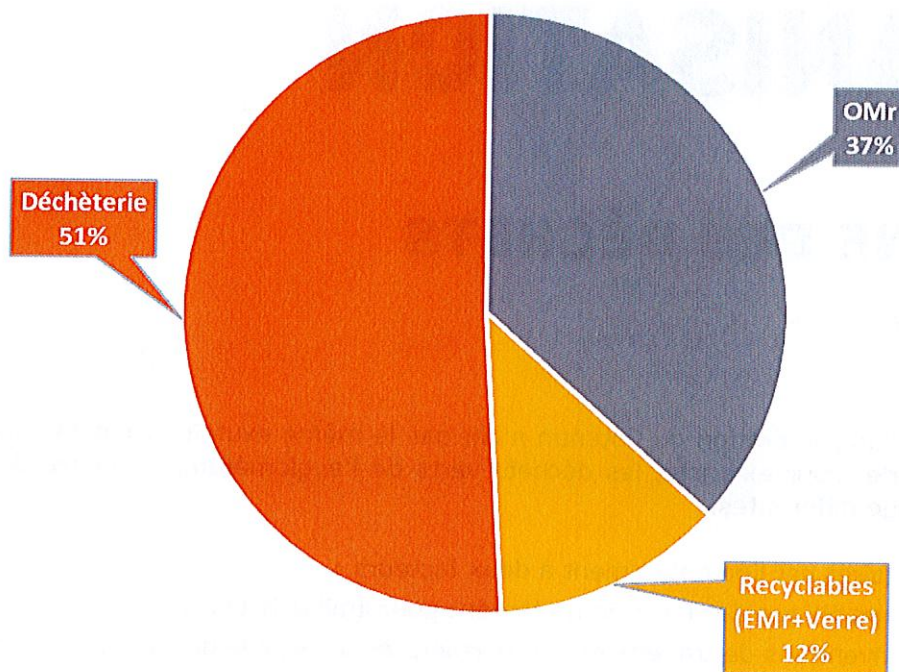
- Par ailleurs, on note que notre gisement est fortement impacté par les gisements issus des déchèteries et notamment les gisements de déchets verts liés aux effets climatiques sur la région ouest.

Gisement par habitant et par territoire



Globalement, on note que 51 % des tonnages collectés sont issus des déchèteries et que les OMr représentent 37% des tonnages.

Répartition des déchets collectés de la CaC



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

① ORIGINE DES DÉCHETS

Tous les déchets de l'agglomération du Cotentin n'ont pas le même exutoire y compris pour les déchets d'une même catégorie. Pour exemple, les déchets verts de l'agglomération sont traités dans 6 plateformes de compostage différentes.

Cette quantité d'exutoires est liée notamment à deux facteurs :

- Une répartition géographique des lieux de traitement pour limiter le transport ;
- Des marchés ou conventions de traitement non harmonisés à l'échelle de l'agglomération.

Par ailleurs, l'ensemble des déchets traités sur les sites de traitement appartenant à l'agglomération sont issus de notre territoire apport public (régie, déchèterie...) et/ou apports privés (professionnels...).

② QUAI DE TRANSFERT

Une partie du territoire est également équipée de quai de transfert permettant notamment pour la collecte des OMr et des EMr de limiter les allers-retours vers les sites de traitement.

A ce jour les territoires équipés sont :

- Le PP de la Côte des Isles : le quai de transfert de Port-bail accueille les OMr et les EMr collectés en régie du territoire soit **2 733 tonnes** ;
- Le PP des Pieux : le quai de transfert d'Héauville accueille les OMr collectés en régie des Pôles de Proximité des Pieux et de Douve et Divette soit **4 667 tonnes** ;
- Le PP du Val de La Saire : le quai de transfert d'Anneville-en-Saire accueille les OMr collecté par le prestataire soit **2 921 tonnes** ;
- Le PP du Cœur du Cotentin : le quai de transfert de Bricquebec-en-Cotentin accueille les OMr collectés en régie du territoire l'ancienne Communauté de Communes de Bricquebec-en-Cotentin (avant fusion de 2014) soit **2 463 tonnes** ;
- La Commune Nouvelle de La Hague : le quai de transfert de Gréville-Hague accueille les OMr, les EMr et le verre collectés en régie sur le territoire soit **3 807 tonnes** ;
- La Commune Nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin : le quai de transfert du Becquet à Tourlaville accueille les OMr de CeC et La Saire, des déchets d'autres collectivités et les DIB déposés par les communes et professionnels soit **38 224 tonnes**. Attention sur les DIB payants ne font que transiter par le site de transfert, il n'apparaissent pas ni dans la collecte (dépôt en direct) ni dans le traitement (prestation non facturée à la collectivité mais directement aux professionnels).

③ LIEU ET NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION)

Le tableau ci-après récapitule pour chaque territoire le type d'exutoire et le mode de traitement ou valorisation ainsi que les tonnages de traités.

| Type de déchets | Destination / Propriétaire / Nature de traitements | CeC | Coeur du Cotentin | Côte des Isles | Douve et Divette | La Hague | La Saire | Les Pieux | Montebourg | Saint Pierre Eglise | Val de Saire | Vallée de l'Ouve | TOTAL |
|---|---|--------|-------------------|----------------|------------------|----------|----------|-----------|------------|---------------------|--------------|------------------|--------|
| OMr | Usine de méthanisation de Cavigny / SM Point Fort / Méthanisation | X | 2 463 | 2 665 | 1 402 | 2 742 | X | 3 265 | X | X | 2 921 | X | 15 458 |
| | ISDND / SPEN / Enfouissement | 23 213 | 3 867 | X | X | X | 627 | X | 1 736 | 1 907 | X | 1 237 | 32 587 |
| DIB + autres déchet quai de transfert Le Becquet | ISDND / SPEN / Enfouissement | 3 752 | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | 3 752 |
| EMr | Centre de tri Cherbourg-en-Cotentin / CaC / Tri | 5 153 | X | X | X | X | * | X | X | X | X | X | 5 153 |
| | Centre de tri de Donville-les-Bains / SPHERE / Tri | X | 850 | 504 | 361 | 558 | X | 607 | 244 | 372 | 445 | 217 | 4 158 |
| VERRE | Valorisation matière | 2 216 | 949 | 691 | 324 | 507 | 126 | 672 | 317 | 417 | 631 | 263 | 7 113 |
| ENCOMBRANTS | ISDND / SPEN / Enfouissement | 6 667 | 2 155 | 1 678 | 588 | 1 006 | X | 1 229 | 543 | 870 | 872 | 408 | 16 016 |
| DECHETS VERTS | Plateforme de compostage de Branville-Hague / SARL Les Delles / Compostage | X | X | X | X | 1 804 | X | X | X | X | X | X | 1 804 |
| | Plateforme de compostage de Denneville / GAEC du Boullier / Compostage | X | X | 2 385 | X | X | X | 1 872 | X | X | X | X | 4 257 |
| | Plateforme de compostage de Cherbourg-en-Cotentin / CaC / Compostage | 7 537 | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | 7 537 |
| | Plateforme de compostage du Ham / SPEN / Compostage | 3 050 | X | X | X | X | X | X | 822 | X | X | 557 | 4 429 |
| | Plateforme de compostage de Valognes / Valnor / Compostage | X | 3 031 | X | 1 230 | X | X | X | X | X | 1 697 | X | 5 958 |
| SOUCHES | Plateforme de Clitourps / EARL la Grimonnerie / Compostage | X | X | X | X | X | X | X | X | 1 844 | X | X | 1 844 |
| | Plateforme de compostage de Valognes / Valnor / Compostage | X | X | 46 | X | X | X | 14 | X | 30 | 21 | X | 111 |
| GRAVATS | ISDI de Sainte-Croix-Hague/ Neveux / Stockage | X | X | X | X | 1 063 | X | X | X | X | X | X | 1 063 |
| | ISDI d'Héauville / CaC / Stockage | X | X | X | X | X | X | 3 710 | X | X | X | X | 3 710 |
| | ISDI des Moitiers-d'Allonne / CaC / Stockage | X | X | 1 819 | X | X | X | X | X | X | X | X | 1 819 |
| | ISDI de Biville / Carrière Leroux-TPC / Stockage | 5 096 | X | X | X | X | X | X | 552 | X | X | X | 5 648 |
| | ISDI de Brix / Carrière Leroux / Stockage | X | 1 747 | X | X | X | X | X | X | X | X | X | 1 747 |
| BOIS | ISDI du Ham / SPEN / Stockage | X | X | X | 1 016 | X | X | X | X | 1 470 | 1 037 | 427 | 3 950 |
| | Site du Ham / SPEN / Valorisation énergétique | 1 722 | 821 | 120 | 318 | 282 | X | 752 | 192 | 259 | 351 | 133 | 4 950 |
| FERRAILLES | Site d'Équeurdreville / Emmaus / Valorisation matière | 734 | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | 734 |
| | Site d'Yvetot Bocage / GDE / Valorisation matière | X | 311 | 273 | 129 | 192 | X | 321 | 99 | 168 | 212 | 76 | 1 781 |
| CARTONS | Site d'Yvetot Bocage / GDE / Valorisation matière | X | 192 | 198 | 92 | 54 | X | 182 | 41 | 78 | 153 | 37 | 1 027 |
| | Site d'Équeurdreville / Emmaus / Valorisation matière | 487 | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | 487 |
| Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) | Site de Donville -les-Bains / SPHERE - Ecomobilier / Valorisation matière | 959 | 143 | 101 | X | 17 | X | X | 99 | 104 | 298 | 116 | 1 837 |
| Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) | VEOLIA / Valorisation matière | X | 236 | 149 | 89 | 121 | X | 177 | 87 | 113 | 143 | 73 | 1 188 |
| | Site d'Équeurdreville / Emmaus / Valorisation matière | 476 | X | X | X | X | X | X | X | X | X | X | 476 |
| DDS | Plateforme de Drakkar / Chimirec / Valorisation énergétique | 91 | 38 | 36 | 35 | 33 | X | 52 | 14 | 31 | 42 | 24 | 396 |
| HUILE DE VIDANGE | Plateforme de Javené / Chimirec / Régénérée | 25 | 3 | 3 | 1 | 2 | X | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 38 |
| PNEUS de véhicules légers | Allapur ou SPHERE / Valorisation matière | 27 | X | 18 | X | 6 | X | X | 16 | X | 0 | X | 67 |
| AMIANTE | ISDD Le Ham / SPEN / Stockage | 73 | 5 | 8 | X | 18 | X | 34 | 10 | X | X | X | 148 |
| PILES | COREPILE / Valorisation matière | 4 | 4 | 42 | 1 | 1 | X | 5 | 2 | 2 | 1 | 1 | 63 |
| TLC | Magasins Fil et Tette et Centre de tri COBANOR TRITEX / Ré-utilisation en magasin ou Valorisation matière | | | | | | 865 | | | | | | 865 |
| Objets domestiques réutilisables | Centre de tri et magasins / Fil et Terre / Ré-utilisation | X | X | √ | √ | √ | X | √ | √ | √ | √ | X | |

* Les Emballages Ménagers Recyclables de la Saire et Cherbourg-en-Cotentin sont collectés ensemble et apparaissent dans la colonne Cherbourg-en-Cotentin.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN

① TONNAGES TRAITÉS

TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Le taux de valorisation de l'agglomération est de 41% (tous déchets compris). Ce résultat est obtenu en prenant les tonnages valorisés (énergie/matière) dont entre autre la part des tonnages d'OMr méthanisées, les EMr, le verre, les déchets verts... que l'on divise par le tonnage total de DMA (y compris gravats).

INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

Les déchets déposés en installation de stockage sont : les OMr, les encombrants, les gravats et l'amiante. Cependant seuls les deux premiers sont enfouis.

En 2010, ces quatre catégories représentaient 89 253 tonnes (dont 78 192 tonnes enfouies), ce chiffre s'élève en 2018 à 80 341 tonnes (62 255 tonnes). **On observe un indice de réduction de 9,99 % qui augmente à 20,38 % pour les déchets enfouis.**

ZOOM SUR LES SITES DE TRAITEMENT GÉRÉS EN RÉGIE PAR L'AGGLOMÉRATION

• ISDI d'Héauville

L'ISDI d'Héauville est géré en régie par la collectivité. Pour rappel, un ISDI est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) qui réceptionne des déchets inertes en vue de les éliminer par enfouissement ou comblement sur site.

Le site d'Héauville accueille les gravats des déchèteries des Pieux et d'Héauville ainsi que les tonnages des régies du Pôle de Proximité des Pieux et ceux des professionnels du territoire (dépôts payants).

En 2018, les tonnages stockés sur ce site sont de **3 710 tonnes** répartis de la façon suivante :

- 1 264 tonnes apportées par les régies du PP des Pieux
- 1 262 tonnes déposées et facturées à des professionnels
- 1 184 tonnes déposés par les usagers sur les deux déchèteries du territoire.



Centre de
compostage
de Tourlaville

• ISDI des Moitiers-d'Allonne

L'ISDI des Moitiers-d'Allonne est géré en régie par l'agglomération. Il accueille les gravats des déchèteries de Port-bail et des Moitiers-d'Allonne ainsi que les tonnages des collectivités et des professionnels du territoire.

En 2018, les tonnages stockés sur ce site sont de **1 819 tonnes** répartis de la façon suivante :

- 285 tonnes déposées par des collectivités ou des professionnels,
- 1 534 tonnes déposées par les usagers sur la déchèterie de Port-bail,

• Centre de compostage du Becquet

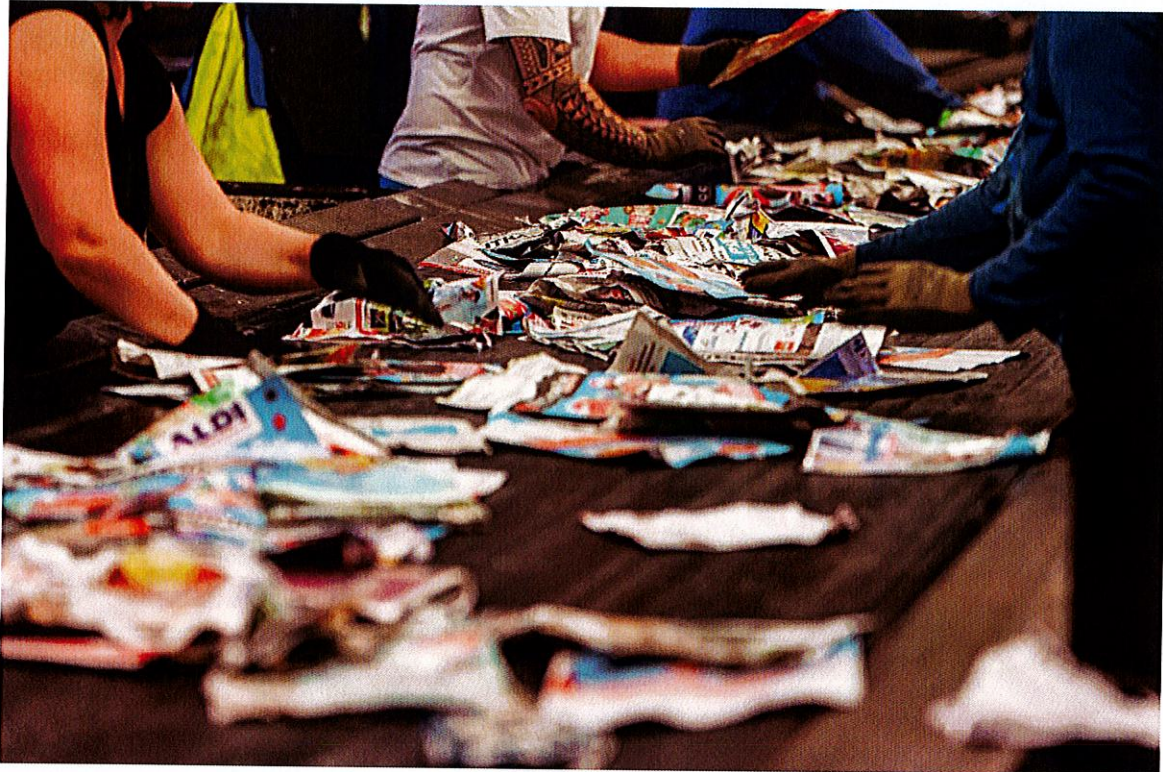
Le centre de compostage du Becquet est géré en régie par la collectivité. En 2017, **10 587 tonnes** de déchets ont été apportées sur ce site dont :

- 7 470 tonnes de déchets verts issues des déchèteries
- 598 tonnes d'apports payants
- 2 519 tonnes issues des régies, des communes et autres apports...

Le tonnage traité sur le centre de compostage en 2018 est de 7 537 tonnes, les 3 050 tonnes restantes ont été envoyées sur la plateforme de compostage du Ham.

La vente de compost 2018 est de 2 759 tonnes réparties de la façon suivante :

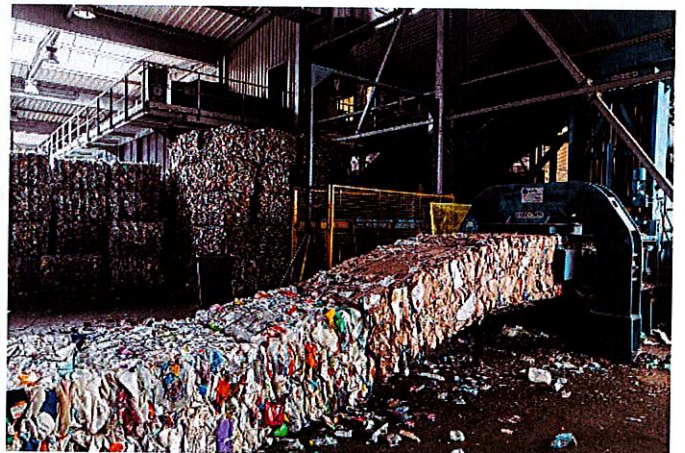
- 2 273 tonnes pour le SILEBAN
- 89 tonnes pour les collectivités
- 397 tonnes en vente directe (tarifs définis par délibération avec un minimum de 10 tonnes par commande)



Centre de tri
de Tourlaville

• Centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin

Le centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin est géré en régie par la collectivité. Pour rappel, un centre de tri est une usine qui réceptionne les emballages préalablement collectés dans les contenant de tri (poubelles, sacs ou colonnes jaunes) et qui procède ensuite à la séparation des emballages en fonction de leur matériau : carton, aluminium (canette), acier (boîtes de conserve), et les différents types de plastique (PEHD, PET, PP).



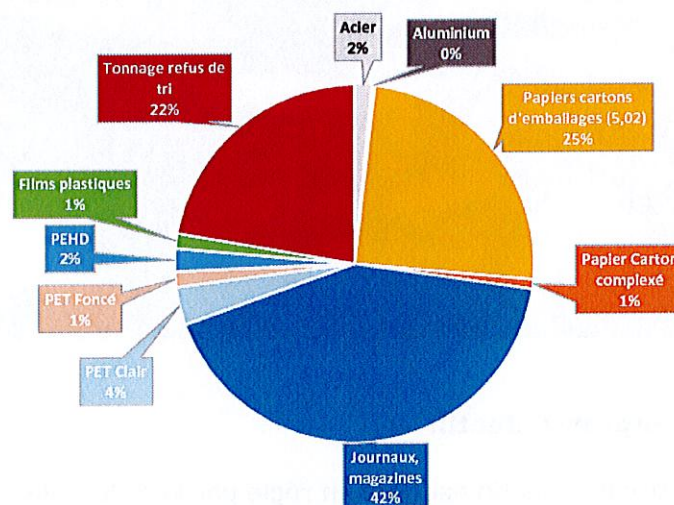
Centre de tri de Tourlaville

Afin d'effectuer cette séparation, on utilise plusieurs types de technologies : tri manuel réalisé par des opérateurs, et/ou tri automatisé avec des trommels, des cribles balistiques, un aimant,... Ces déchets, une fois classés par catégories, sont mis en balles pour être transportés vers des usines de recyclage (valorisation matière).

En 2018, **5 153 tonnes** de déchets ont été triés sur ce site. L'ensemble des tonnages triés provenaient de Cherbourg-en-Cotentin et de La Saire.

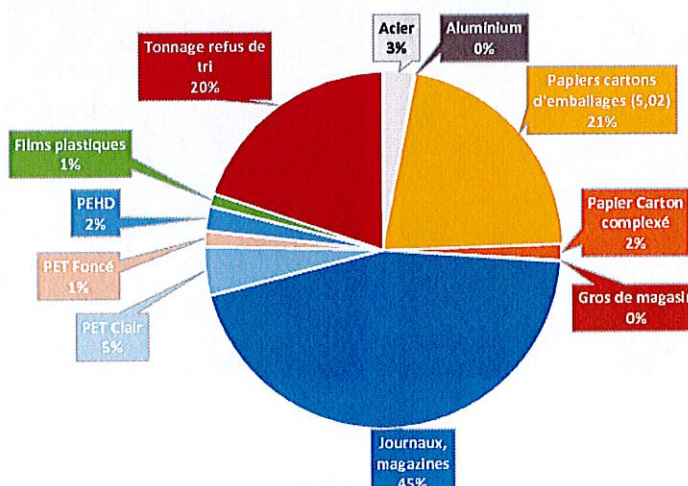
Les productions réalisées en 2018 se répartissent de la façon suivante :

Centre de tri de Turlaville - Répartition 2018



Pour information, la répartition des productions globales des 2 centres de tri (SPHERE et agglomération) est la suivante :

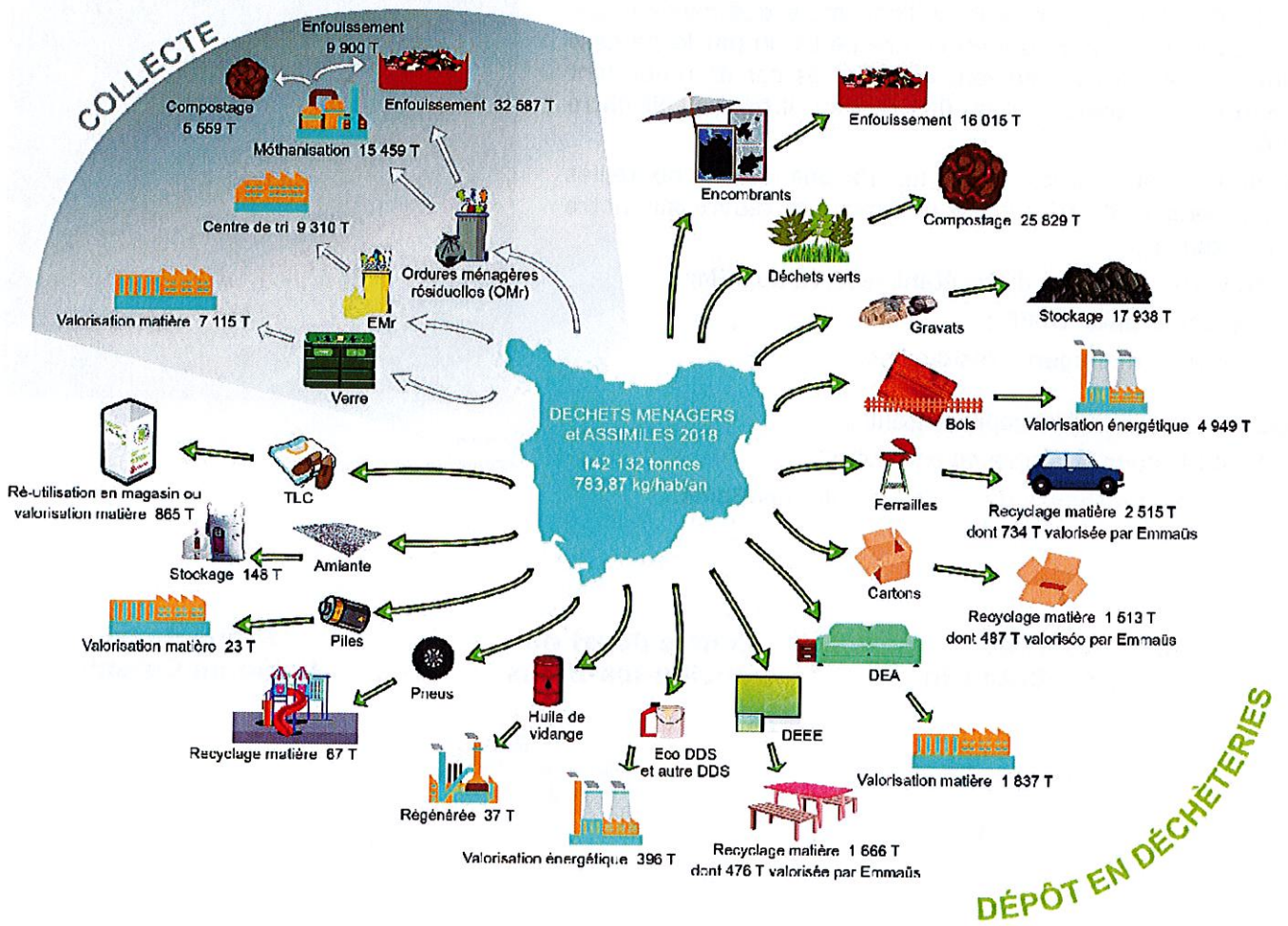
Centres de tri de Turlaville et SPHERE Répartitions 2018



TONNAGE GLOBAL TRAITÉ

Chiffre clé

142 132 tonnes de DMA (783 kg/an/hab)



② REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

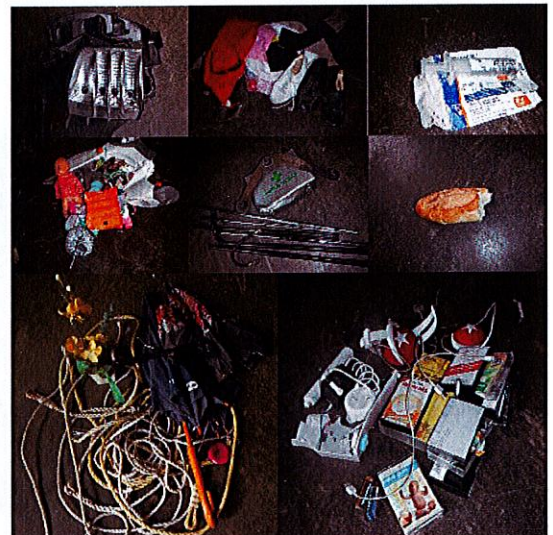
DÉFINITION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI

Les refus de tri représentent l'ensemble des déchets enlevés par les opérateurs en centre de tri ou par le process utilisé. Ces déchets doivent être retirés car ils rendraient impropre la valorisation du flux restant, il peut s'agir entre autre :

- De plastiques autres que les flacons et les bouteilles (l'extension de tri n'étant pas mise en œuvre sur notre territoire) ;
- De verre, le centre de tri étant réservé aux EMr ;
- D'encombrants, DEEE ;
- D'ordures ménagères résiduelles.

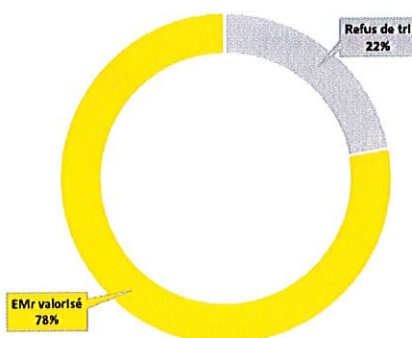
Les refus de tri 2018 représentent :

- 1 144 t pour le centre de tri de CeC ;
- 674 t pour le centre de tri de Donville-les-Bains.

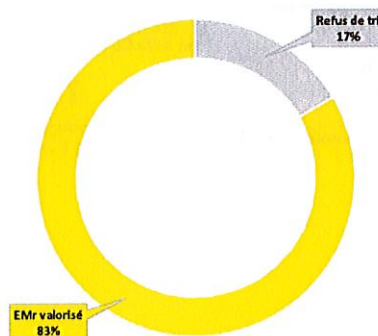


Exemple de refus de tri

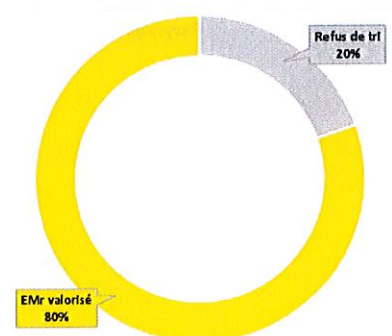
Centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin



Centre de tri de Donville-les-Bains



Refus de tri Agglo du Cotentin



Chiffres clés

Refus de tri pour le Cotentin : 1 818 tonnes soit 10,03 kg/an /hab

Refus de tri = 19,52 % des EMr collectés

Dans le cadre de l'amélioration du tri et de la baisse des refus de tri, des caractérisations ont été réalisées à partir de 2018 sur le centre de tri de Cherbourg-en-Cotentin en partenariat avec les unités collecte, tri et prévention des déchets. Ces caractérisations ont pour but de repérer les secteurs où le tri est de moins bonne qualité mais également d'essayer de mettre en lumière les erreurs de tri les plus courantes. Les ambassadeurs du tri ont la gestion de ces caractérisations et participent également aux caractérisations du ou des centres de tri privés.

Pour rappel, une caractérisation a pour but de connaître la composition du gisement de déchets. Elle est réalisée sur un échantillon pris au hasard, que l'on tri suivant des catégories définies. Chaque catégorie est ensuite pesée permettant de définir des pourcentages de composition.

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES INSTALLATIONS

Les OMr traitées à l'usine de méthanisation du Point Fort, soit 14 459 t, permettent de produire :

- 1 191 148 kWh d'électricité.

Les OMr, encombrant et DIB de la CaC enfouis à l'ISDND du Ham, soit 52 357 t, permettent de produire :

- 3 557 148 kWh d'électricité.

ÉVOLUTION ET REFLEXION DU SERVICE

Au cours de l'année 2018, de nombreux changements et dossiers ont été présentés pour faire évoluer le service et la direction.

1. Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018 des règles de tri harmonisées sur le territoire et plus particulièrement pour La Saire et Cœur du Cotentin.
2. Collecte des EMr de La Saire par la régie de Cherbourg-en-Cotentin (la collecte était assurée jusque-là par un prestataire privé) et du tri de ces emballages au centre de tri de CeC depuis le 1^{er} janvier 2018.
3. Poursuite d'une étude d'optimisation de la collecte sur Cherbourg-en-Cotentin. Une réflexion sur les fréquences et l'organisation de la collecte des OMr a été lancée par Cherbourg-en-Cotentin et a été reprise par l'agglomération. Cependant le projet n'a pas pu aboutir en l'état, celui-ci sera donc travaillé à nouveau.
4. Réorganisation de la collecte (fréquences et jours de collecte) sur le territoire de la Côte des Isles pour lisser la charge de travail sur l'ensemble de la semaine et faciliter l'organisation de la collecte. Cette nouvelle organisation a été testée en décembre 2018 et sera effective au 1^{er} janvier 2019.
5. Poursuite du développement de la filière Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) avec la mise en place d'un caisson sur la déchèterie de Gréville-Hague en novembre 2018 ainsi que sur celle de Querqueville en décembre.
6. En novembre 2018, une campagne de communication a été réalisée pour informer de la possibilité d'accès aux habitants des communes limitrophes d'une déchèterie d'un autre territoire (pour exemple les habitants de Nouainville – PP de Douve et Divette – sont autorisés à se rendre sur la déchèterie de Cherbourg-Octeville).
7. Un règlement de collecte de l'amiante et une organisation spécifique sur le territoire de l'agglomération ont été validés au conseil communautaire de décembre 2018. Cette collecte en déchèterie sera mise en œuvre dès le 1^{er} trimestre 2019 tout comme la collecte des pneumatiques. En effet de nombreux territoires n'ayant pas de solutions de collecte pour ces deux déchets, il a été décidé de dédier des déchèteries à ces déchets pour tous les habitants de l'agglomération.

8. Poursuite de l'étude territoriale concernant la solution de tri des EMr à l'horizon 2022. En effet, l'agglomération et le Point Fort Environnement, ainsi que huit autres collectivités du territoire se sont regroupées afin de réaliser une étude territoriale sur les conséquences et les enjeux de ces changements à venir. Cette première étude n'ayant pas apporté de consensus général, une seconde étude menée par le SYVEDAC a été lancée, celle devrait aboutir courant 2019 à la création d'une SPL pour créer et gérer un centre de tri regroupant près d'une quinzaine de territoires bas-normand.
9. L'agglomération a validé le lancement de la création du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés au conseil de juin 2018. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi sera créée au cours du 1^{er} semestre 2019 et l'état des lieux devrait être présenté à ses membres au second semestre 2019.
10. Au cours du second semestre 2018, l'unité prévention a lancé sa campagne de broyage de branchages à domicile permettant ainsi de réduire la quantité déposée en déchèterie et de valoriser cette matière organique qui ne doit plus être considéré comme « un déchet ».
11. Deux autres projets en lien avec la prévention des déchets seront lancés en janvier 2019 : l'opération foyers témoins et le déploiement du compostage individuel pour tous les habitants du territoire sous les mêmes conditions.
12. Lancement d'une étude de financement du service de collecte (TEOM / REOM avec ou sans tarification incitative) courant 2019.

RESSOURCES HUMAINES

① DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS

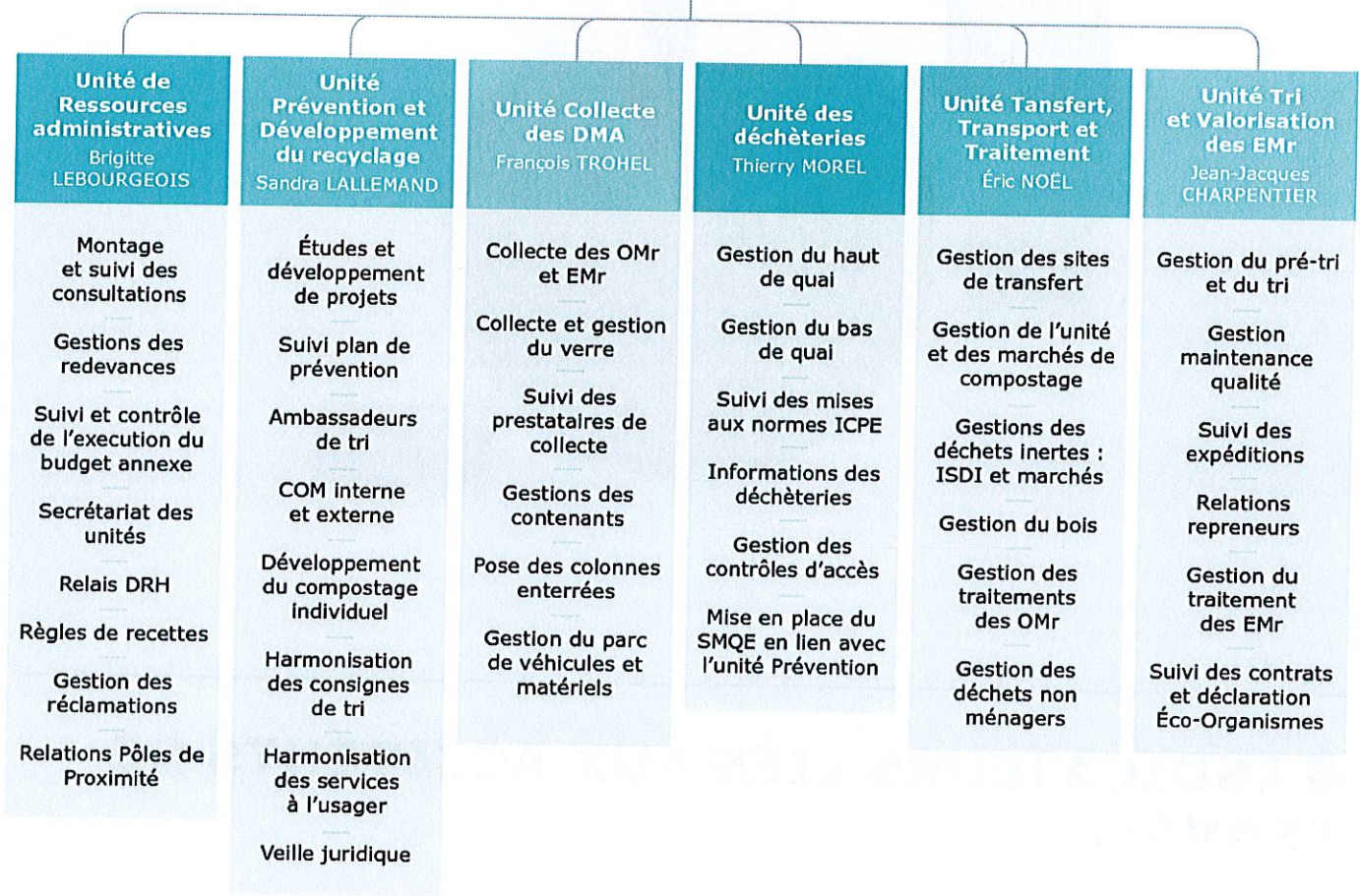
L'organigramme de la Direction Déchets Ménagers Assimilés a été approuvé au Comité Technique du 8 septembre 2017 et révisé en septembre 2019. Celui-ci est composé de 6 unités :

- Ressources administratives ;
- Prévention des déchets et développement du recyclage ;
- Collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Déchèteries ;
- Transfert, Transport, Traitement ;
- Tri et valorisation des emballages ménagers recyclables.

Le directeur de la Direction Déchets Ménagers Assimilés est sous l'autorité du Directeur du Pôle services Techniques.

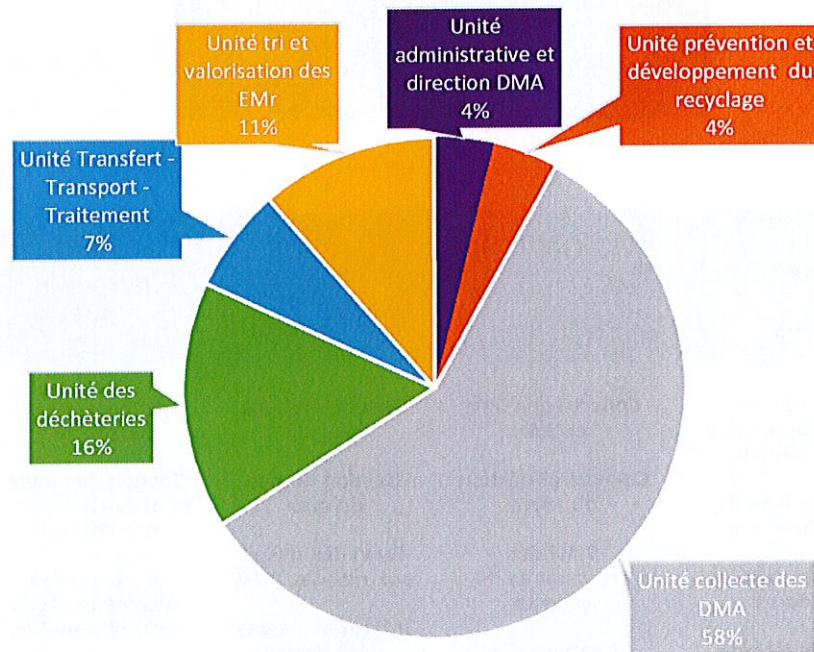
Présentation de la Direction Déchets Ménagers et Assimilés

**Directeur du service
 Déchets Ménagers et Assimilés**
 Christian JOLITON



La direction regroupe 238 agents répartis de la façon suivante :

Répartition des agents par unité - 2018



③ INDICATEURS LIÉS AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL

Le taux de fréquence des accidents de travail de travail et le taux de gravité des accidents avec arrêt n'ont pas pu nous être communiqués cette année. Cependant, la Direction de la Santé, de la Prévention et du Mieux-Etre au Travail s'est engagée à mettre en place un suivi spécifique pour l'année 2019.

LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

① DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

La Communauté d'agglomération du Cotentin, comme précisé à plusieurs reprises, est une collectivité très récente.

Afin de favoriser la transparence et la concertation sur la thématique des déchets, l'agglomération a mis en œuvre en 2017 une commission thématique environnement/déchets, qui a lieu à minima tous les trimestres et au cours duquel est abordé tous les dossiers liés à des projets ou modification d'organisation liée aux déchets.

Elle a également initié la création du Conseil de développement par délibération du 21 septembre 2017. Ce conseil peut être consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospectives et de planification du périmètre de la collectivité. Il pourra donc émettre des avis sur la politique de gestion des déchets de l'agglomération.

② SUIVI DES RÉCLAMATIONS ET ÉVOLUTIONS

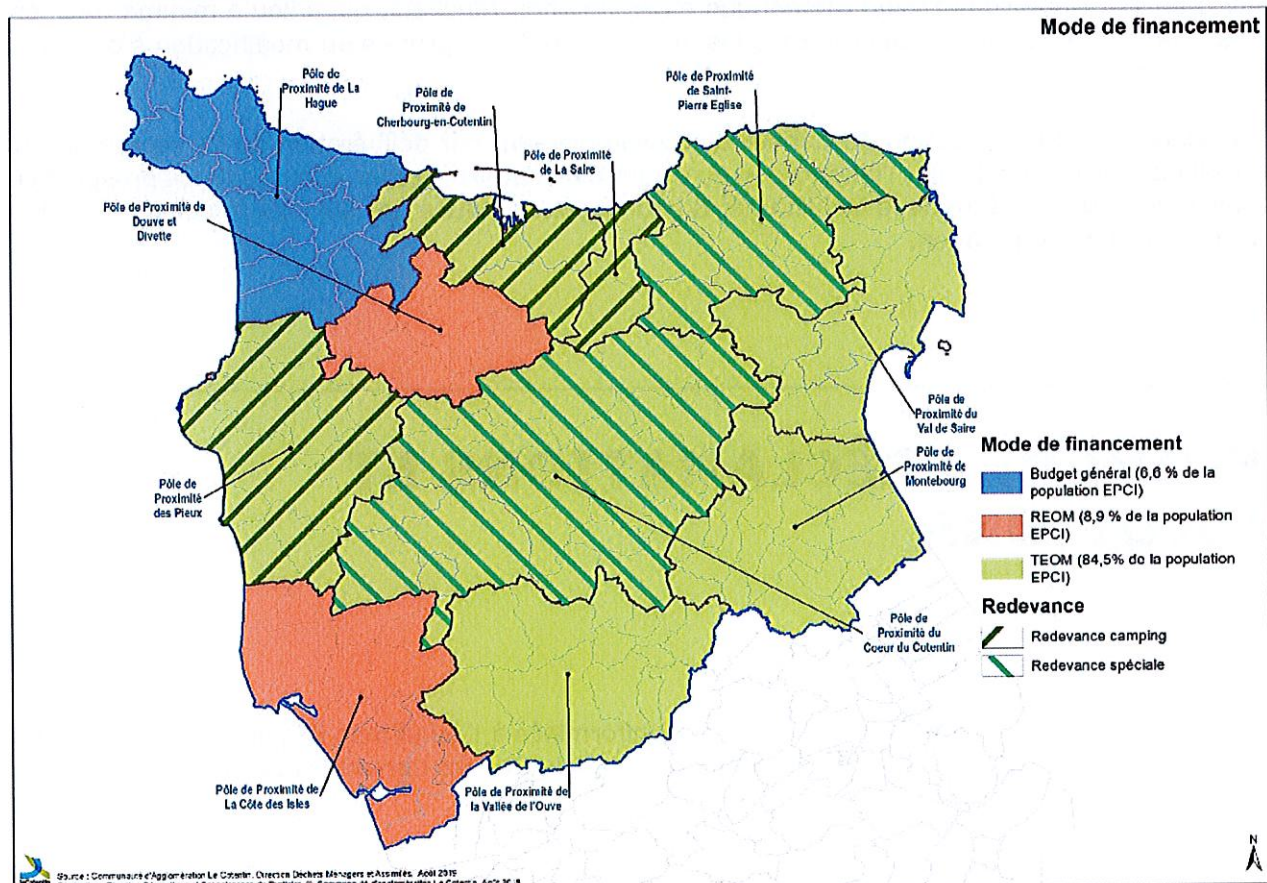
Aucune procédure de suivi des réclamations n'est uniformisée à l'échelle de l'agglomération. Toutefois la direction s'efforce de répondre dans les meilleurs délais à toutes les demandes qu'elle reçoit.

BUDGET ET FINANCEMENT

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers n'a pas été harmonisé à la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la collectivité devra donc mener ce projet dans les 5 années à venir, soit au plus tard pour le 1^{er} janvier 2022.

Le territoire est ainsi composé de :

- 2 Pôles de Proximité en Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (REOM) ;
- 1 Pôle de Proximité en financement total par le budget général ;
- 8 Pôles de Proximité en Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) dont deux appliquant la Redevance spéciale.



Dans le cadre de la gestion des déchets ménagers assimilés, le financement est basé sur deux budgets :

- Le budget 01 (TEOM) ;
- Le budget 16 (REOM).

En effet, la réglementation oblige la collectivité à mettre en place un budget annexe équilibré pour les deux territoires en REOM.

Le budget global représente 29 099 059 € de dépenses, ramené à l'habitant, cela représente un coût brut de 160 € pour la gestion des DMA.

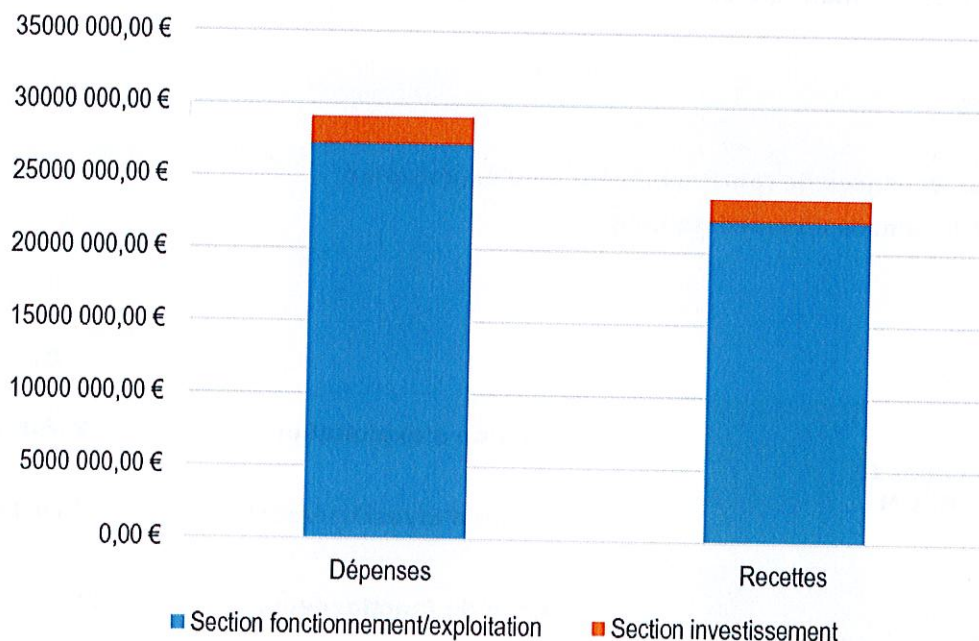
Chiffres clés

29 099 059 € de dépenses

23 738 097 € de recettes

Coût brut de la gestion des DMA = 160 € / habitant

Budget Direction déchets ménagers et assimilés (budgets 01 et 16)



STRUCTURE DES DÉPENSES

Les deux budgets de la direction présentent des dépenses de fonctionnement ou d'exploitation ainsi que des dépenses d'investissement qui seront détaillées ci-après.

Chiffres clés

27 260 800 € de dépenses de fonctionnement ou d'exploitation

1 838 260 € de dépenses d'investissement

| | | DÉPENSES |
|--------------------------|---------------------------|-----------------|
| Budget 16 REOM | Section d'exploitation | 2180678,28 € |
| | Section d'investissement | 376 196,72 € |
| Budget principal TEOM | Section de fonctionnement | 25 080 121,37 € |
| | Section d'investissement | 1 462 062,89 € |

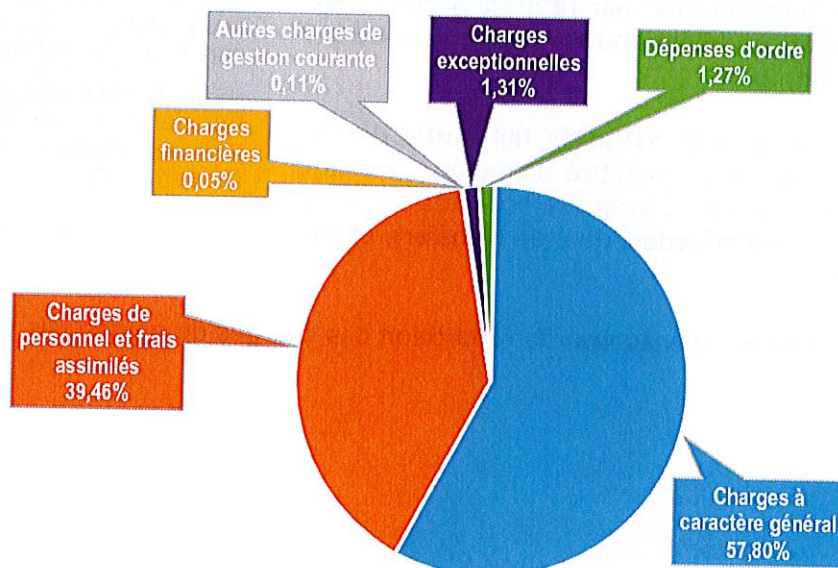
① LA NATURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

NB : Les dépenses de fonctionnement sont liées au budget 01 et les dépenses d'exploitation sont liées au budget 16.

Ces dépenses se composent de la façon suivante :

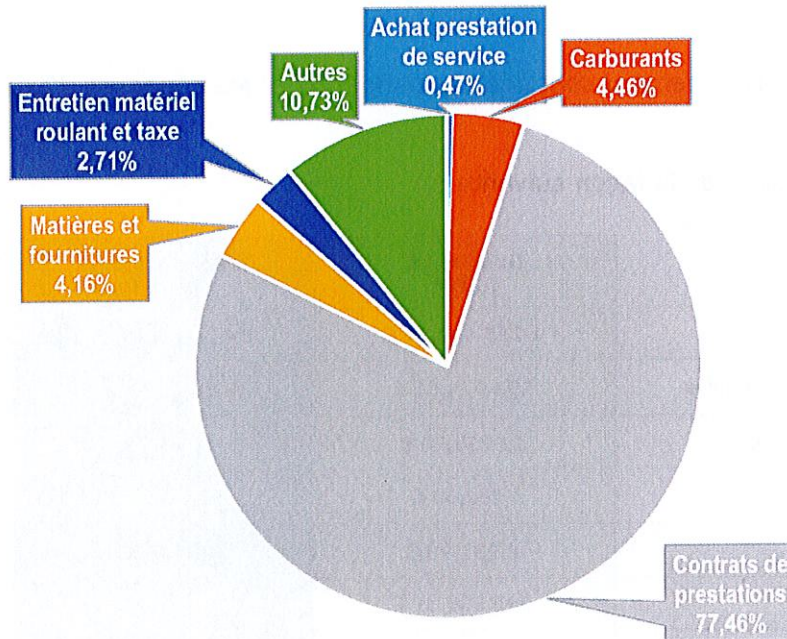
| | Budget 16 REOM | Budget principal TEOM | Cumulé DMA |
|---|-----------------------|--------------------------|------------------------|
| Charges à caractère général | 1 215 432,36 € | 14 540 624,32 € | 15 756 056,68 € |
| Charges de personnel et frais assimilés | 593 974,81 € | 10 163 629,37 € | 10 757 604,18 € |
| Autres charges de gestion courante | 17 756,50 € | 13 400 € | 31 156,50 € |
| Charges financières | -252,63 € | 13 236,88 € | 12 984,25 € |
| Charges exceptionnelles | 8 231,93 € | 349 230,80 € | 357 462,73 € |
| Dépenses d'ordre | 345 535,31 € | 0 € | 345 535,31 € |
| TOTAL | 2 180 678,28 € | 25 080 121,37 € | 27 260 799,65 € |

Répartition des dépenses de la section fonctionnement / exploitation (budgets 01 et 16)



Les dépenses de fonctionnement et d'exploitation sont essentiellement composées des dépenses liées à l'exploitation des régies (masse salariale et charges annexes) et aux marchés de prestation de services (collecte, transport et traitement des déchets comprises dans les charges à caractère générale).

Répartition des charges à caractère général (budgets 01 et 16)



Les prestations de services qui représentent 77% des dépenses des charges à caractère général comprennent essentiellement les prestations liées à la collecte, au tri, au transport ou au traitement des déchets. L'augmentation par rapport à 2017 s'explique par l'absence de rattachement entre le budget 15 de 2017 et le budget 01 (principal) 2018.

La direction déchets ménagers et assimilés fait partie des directions présentant le plus grand nombre d'agents (cf. article 8) qui s'explique par le nombre de territoire collectés en régie, l'exploitation en régie des déchèteries, quai de transfert, centre de compostage, centre de tri...

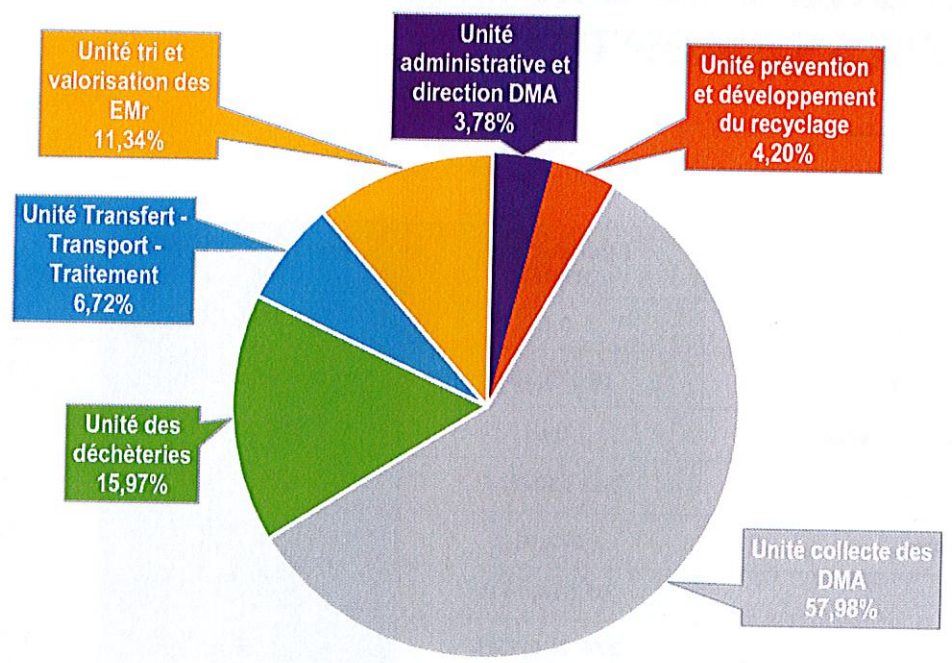
Le graphique ci-contre permet de visualiser la répartition des charges de personnels par unité.

Chiffres clés

Les prestations de services représentent 42 % des dépenses

87% des frais de prestations sont liés au transport et au traitement des OMr et aux déchets de déchèteries

Répartition des charges de personnels par unité



Chiffres clés

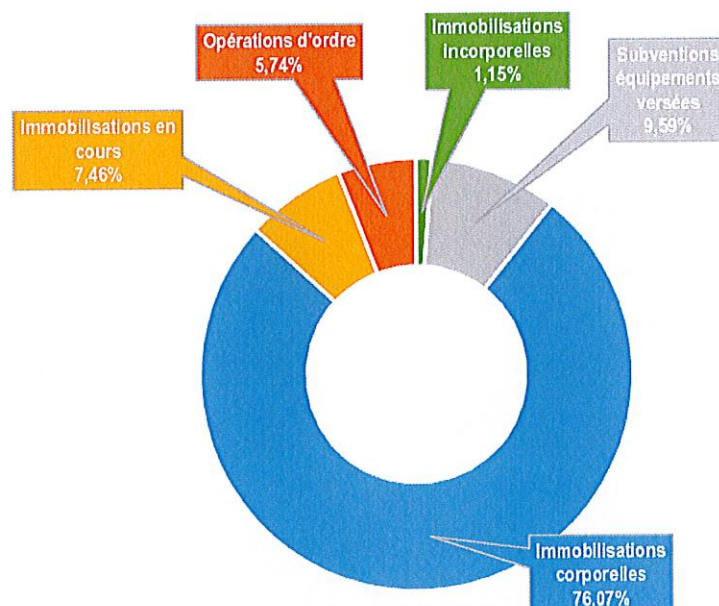
Les charges de personnel représentent **37 % des dépenses**
58% des frais de personnels sont liés à l'unité collecte des DMA qui représentent 136 agents

② LA NATURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

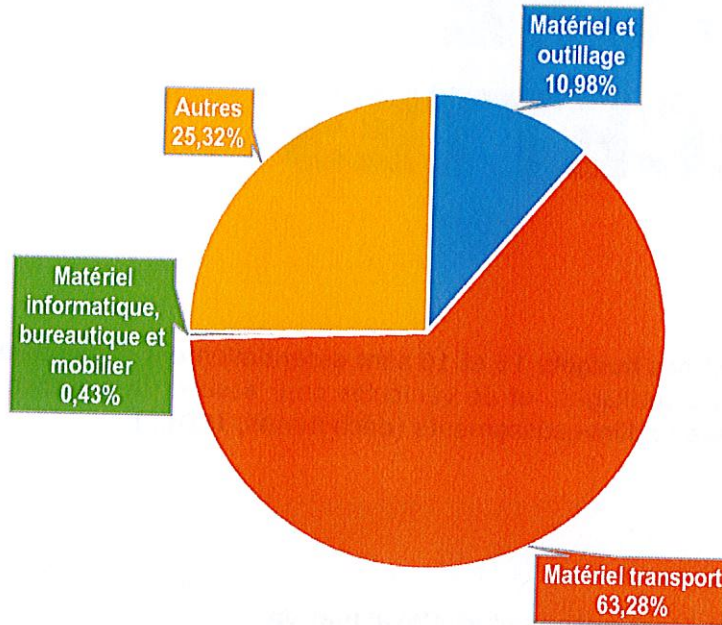
| | Budget 16 REOM | Budget principal TEOM | Cumulé |
|---------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Emprunts et dettes assimilées | 0 € | 223 984,96 € | 223 984,96 € |
| Immobilisations incorporelles | 18 075,50 € | 540 € | 18 615,50 € |
| Subventions équipements versées | 0 € | 154 740 € | 154 740 € |
| Immobilisations corporelles | 262 932,31 € | 964 990,46 € | 1 227 922,77 € |
| Immobilisations en cours | 2 572,91 € | 117 807,47 € | 120 380,38 € |
| Opérations d'ordre | 92 616,00 € | 0 € | 92 616 € |
| TOTAL | 376 196,72 € | 1 462 062,89 € | 1 838 259,61 € |

Les dépenses d'investissement des budgets 15 et 16 sont essentiellement composées du renouvellement ou d'acquisition de matériels, d'outillages et de véhicules pour assurer le maintien et la modernisation des outils de travail, et de travaux d'investissements (déchèteries, ISDI,...).

Répartition des dépenses de la section investissement (budgets 01 et 16)



Répartition des immobilisations corporelles (budgets 01 et 16)



Dans le « autres » on trouve essentiellement l'acquisition de colonnes enterrées et aériennes, des bacs OM mais également du matériel pour la plate-forme de compostage.

STRUCTURE DES RECETTES

Les dépenses d'investissement des budgets 15 et 16 sont essentiellement composées du renouvellement ou d'acquisition de matériels, d'outillages et de véhicules pour assurer le maintien et la modernisation des outils de travail, et de travaux d'investissements (déchèteries, ISDI...).

Chiffres clés

22 178 299 € de recettes de fonctionnement et d'exploitation

1 559 797 € de recettes d'investissement

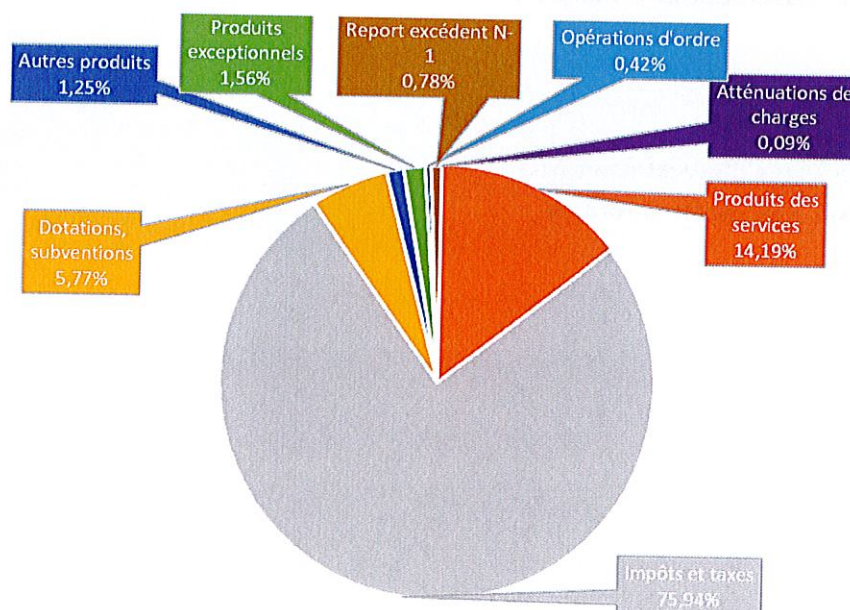
| | | RECETTES |
|--------------------------|---------------------------|-----------------|
| Budget 16 REOM | Section d'exploitation | 2 314 694,69 € |
| | Section d'investissement | 929 843,82 € |
| Budget principal TEOM | Section de fonctionnement | 19 863 604,81 € |
| | Section d'investissement | 629 953,88 € |

① LA NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

Ces recettes se composent de la façon suivante :

| | Budget 16 REOM | Budget principal TEOM | Cumulé |
|-------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|
| Atténuations de charges | 0 € | 19 652,92 € | 19 652,92 € |
| Produits des services | 1 678 072,45 € | 1 470 029,59 € | 3 148 102,04 € |
| Impôts et taxes | 0 € | 16 841 987 € | 16 841 987 € |
| Dotations, subventions | 0 € | 1 280 270 € | 1 280 270 € |
| Autres produits | 48 493 € | 229 707,16 € | 278 200,16 € |
| Produits exceptionnels | 322 980,55 € | 21 958,14 € | 344 938,69 € |
| Opérations d'ordre | 92 616,00 € | 0 € | 92 616 € |
| Report excédent N-1 | 172 532,69 € | 0 € | 172 532,69 € |
| TOTAL | 2 314 694,69 € | 19 863 604,81 € | 22 178 299,50 € |

Répartition des recettes de la section fonctionnement / exploitation (budgets 01 et 16)



Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des financements liés à l'imposition (taxe ou redevance), à la redevance spéciale, et les recettes des éco-organismes.

Dans « produits des services », on retrouve dans le budget 16 la REOM, alors que dans le budget 01 on y trouve les redevances campings, la redevance spéciale pro, les recettes de la déchèterie pour les professionnels, la vente de compost, les recettes liées aux ventes de composteurs et les remboursements de frais par les communes membres de groupements à fiscalité propre.

Les recettes présentent sous l'appellation « Dotations et subventions » se composent de la participation au marché de Baie du Cotentin (en lien avec la convention), et aux recettes CITEO (anciennement Eco-emballages) et aux ventes de matériaux.

La TEOM et la REOM représentent 83% des recettes, avec les redevances professionnelles et la redevance spéciale, ce pourcentage s'élève à 84 %.

Chiffres clés

18 657 086 € de recettes de taxe et de redevance (TEOM + REOM + redevance pro + redevance spéciale)

TEOM + REOM = 83% des recettes

② LA NATURE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont principalement composées des recettes FCTVA et des recettes d'opérations d'ordre (amortissement et transfert entre sections).

Chiffres clés

1 559 797 € de recettes d'investissement

Représentent 6,4% des recettes totales

ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

La Communauté d'agglomération du Cotentin présente pour sa deuxième année de fonctionnement un budget global de la direction déchets ménagers équilibré par une participation du budget général à hauteur de 5 360 962 €.

Chiffres clés

Les recettes couvrent **81.58%** des dépenses

Participation de **18,42%** du budget général pour assurer l'équilibre

GLOSSAIRE

- **ADTP** : Ambassadeurs du tri et de la prévention
- **CeC** : Cherbourg-en-Cotentin
- **C1** : une collecte par semaine, **C2** : deux collectes par semaine, **Cx** : x collecte par semaine
- **DEA** : Déchets d'Éléments d'Ameublement
- **DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement – la population DGF = Population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes)
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés – comprend les OMr, les EMr et les déchets de déchèterie
- **EMr** : Emballages Ménagers recyclables correspond bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boîtes de conserves et canettes, papiers, journaux, magazines, cartons et briques alimentaires
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **ICPE** : Installation Classée Pour l'Environnement
- **ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes
- **ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- **OMr** : Ordures Ménagères résiduelles - désigne les déchets qui restent après les collectes sélectives
- **REP** : Les filières à responsabilité élargie des producteurs - les fabricants, distributeurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets (piles, pneus, DEA, DEEE, DDS...)
- **SERD** : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- **SERP** : Semaine Européenne de Recyclage des Piles
- **TLC** : Tissus, Linges, Chaussures

Envoyé en préfecture le 03/10/2019
Reçu en préfecture le 03/10/2019
Affiché le 
ID : 050-200067205-20191003-DEL2019_125-DE



AOÛT 2019 - Réalisation : Communauté d'agglomération du Cotentin - © Photographies : T. Houye, Communauté d'agglomération du Cotentin



leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
8 RUE DES VINDITS • 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR WWW.LECOTENTIN.FR
Délibération n° DEL2019_125
TWITTER • FACEBOOK @LECOTENTIN ET @REDUIRE SES DECHETS DANS LE COTENTIN